



## NEUVIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Rapports de la Commission du programme,  
du budget et de l'administration****Premier rapport: Questions financières***Table des matières*

	<i>Page</i>
Programme et budget pour 2008-09: Compte du budget ordinaire et Fonds de roulement .....	1
Contributions volontaires et dons.....	2
Utilisation du Compte de programmes spéciaux.....	2
Questions financières relatives à l'Institut international d'études sociales .....	3
a) Programme et budget pour 2010-11 .....	3
b) Autorisation d'accepter des contributions et des dons.....	3
Budgets proposés pour les comptes extrabudgétaires en 2010-11 .....	3
a) Centre international d'informations de sécurité et de santé au travail (CIS).....	3
b) Centre interaméricain pour le développement des connaissances en formation professionnelle (CINTERFOR) .....	5
Centre international de formation de l'OIT, Turin.....	7
a) Documents soumis à la 71 <sup>e</sup> session du Conseil du Centre (Turin, 5 et 6 novembre 2009).....	7
b) Rapport de la 71 <sup>e</sup> session du Conseil du Centre .....	7
c) Développer les capacités des mandants de l'OIT: Une stratégie à moyen terme pour le Centre de Turin .....	7
Normes comptables internationales pour le secteur public: Le point sur la situation .....	15
Amendements aux Règles de gestion financière .....	16
Programme et budget pour 2010-11: Réserve pour les réunions techniques.....	17

Rapport du Sous-comité du bâtiment .....	18
Rapport du Sous-comité des technologies de l'information et de la communication .....	20
Stratégies axées sur les résultats en 2010-2015 .....	21
a) Vue d'ensemble .....	21
b) Stratégie en matière de ressources humaines .....	23
c) Stratégie en matière de connaissances .....	23
Evaluations .....	27
a) Rapport d'évaluation annuel 2008-09 .....	27
b) Evaluation indépendante du programme par pays de promotion du travail décent de l'OIT pour l'Indonésie .....	31
c) Evaluation indépendante de la stratégie de l'OIT visant à accroître la capacité des Etats Membres d'élaborer des politiques et des programmes axés sur l'emploi des jeunes .....	34
Questions relatives au Corps commun d'inspection: Rapports du CCI .....	37
Autres questions financières .....	37
Dispositions financières pour les activités liées à la préparation d'amendements à la Constitution de l'Organisation internationale du Travail destinés à introduire une formulation non sexiste en vue de promouvoir l'égalité entre hommes et femmes .....	37

1. La Commission du programme, du budget et de l'administration du Conseil d'administration s'est réunie les 11 et 12 novembre 2009 sous la présidence de M<sup>me</sup> Farani Azevêdo. MM. Julien et Trotman assument les fonctions de vice-présidents. M. Trotman est élu rapporteur.
2. La commission approuve l'ordre indiqué pour la discussion tel que proposé dans le document GB.306/PFA/TOB.

**Programme et budget pour 2008-09:  
Compte du budget ordinaire  
et Fonds de roulement  
(Première question à l'ordre du jour)**

3. La commission était saisie de deux documents <sup>1</sup> portant sur le compte du budget ordinaire et le Fonds de roulement à la date du 30 septembre 2009 ainsi que sur les contributions reçues à la date du 31 octobre 2009.
4. Le représentant du Directeur général (M. Johnson, Trésorier et contrôleur des finances) déclare que, depuis le 31 octobre 2009, des contributions qui s'élèvent à 16 775 006 francs suisses ont été reçues de cinq Etats Membres comme suit:

	2009	Arriérés	Total en francs suisses
Sierra Leone		2 139	2 139
Comores		6 142	6 142
Etats-Unis	71 112	16 430 943	16 502 055
Azerbaïdjan	19 681	70 784	90 465
Israël	174 205		174 205

Le total des contributions reçues à la date de l'examen s'élève à 343 184 653 francs suisses dont 282 620 969 francs suisses pour 2009 et 60 563 684 francs suisses d'arriérés. Le solde total est donc de 152 079 731 francs suisses.

5. M. Julien, s'exprimant au nom du groupe des employeurs, souscrit au point appelant une décision.
6. M. Trotman, s'exprimant au nom du groupe des travailleurs, soutient le point appelant une décision.
7. Le représentant du gouvernement du Mexique, se référant à l'article 16 du Règlement financier relatif aux virements au titre de résolutions spéciales, propose qu'une liste détaillée de tous les virements proposés par le Directeur général soit soumise à la commission en mars 2010 afin que cette dernière puisse se prononcer à leur sujet.
8. Le représentant du gouvernement de l'Afrique du Sud, s'exprimant au nom du groupe de l'Afrique, soutient le point appelant une décision.
9. *La commission, en vertu de l'article 16 du Règlement financier, recommande au Conseil d'administration de déléguer son autorité en demandant au Directeur général de soumettre pour approbation au Président, avant la clôture des*

<sup>1</sup> Documents GB.306/PFA/1 et GB.306/PFA/1(Add.).

*comptes biennaux, des propositions concernant les virements qui s'avèreraient nécessaires dans le cadre du budget des dépenses de 2008-09 sous réserve de la confirmation de cette approbation par le Conseil d'administration à sa 307<sup>e</sup> session (mars 2010).*

## **Contributions volontaires et dons** (Deuxième question à l'ordre du jour)

10. La commission était saisie d'un document <sup>2</sup> portant sur les contributions volontaires et dons.
11. M. Trotman, s'exprimant au nom du groupe des travailleurs, se dit satisfait que les syndicats aient contribué aux activités du Bureau et se félicite de la contribution de RENGO et de l'ITF.
12. M. Julien, s'exprimant au nom du groupe des employeurs, remercie également la RENGO pour sa contribution ainsi que l'ensemble des donateurs.
13. La commission prend note du document du Bureau.

## **Utilisation du Compte de programmes spéciaux** (Troisième question à l'ordre du jour)

14. La commission était saisie d'un document <sup>3</sup> relatif à l'utilisation du Compte de programmes spéciaux.
15. M. Julien, s'exprimant au nom du groupe des employeurs, indique soutenir ce point sous réserve de la discussion qui aura lieu la semaine suivante au sujet de la mesure du travail décent. De l'avis de l'orateur, une décision appropriée sur ce point ne saurait être prise avant la tenue de cette discussion.
16. M. Trotman, s'exprimant au nom du groupe des travailleurs, appuie la déclaration de M. Julien.
17. Le représentant du gouvernement du Mexique relève les progrès accomplis par le Bureau dans l'élaboration des profils par pays axés sur le travail décent en Autriche, au Brésil, en Malaisie, en République-Unie de Tanzanie et en Ukraine tels que reflétés dans le document GB.306/17/5 soumis à la présente session du Conseil d'administration. Son gouvernement soutient le point appelant une décision, sous réserve de l'approbation par le Conseil d'administration des activités relatives à la mesure du travail décent tel que proposé dans le document susmentionné.
18. *La commission recommande au Conseil d'administration, pour autant qu'il approuve les activités liées à la mesure du travail décent, d'autoriser le Directeur général à utiliser 500 000 dollars E.-U. du Compte de programmes spéciaux aux fins proposées au paragraphe 2 du document GB.306/PFA/3.*

<sup>2</sup> Document GB.306/PFA/2.

<sup>3</sup> Document GB.306/PFA/3.

## Questions financières relatives à l'Institut international d'études sociales

(Quatrième question à l'ordre du jour)

- a) **Programme et budget pour 2010-11**
- b) **Autorisation d'accepter des contributions et des dons**

19. La commission était saisie de trois documents <sup>4</sup> concernant l'Institut international d'études sociales.
20. M. Julien, s'exprimant au nom du groupe des employeurs, souscrit sans réserve au point appelant une décision.
21. M. Trotman, s'exprimant au nom du groupe des travailleurs, dit que l'Institut est très apprécié pour ses travaux qui stimulent les talents et l'esprit d'initiative et pour son fonctionnement en tant que laboratoire d'idées. Ses travaux ne devraient pas être planifiés et budgétés à court terme, et le financement de l'Institut devrait au contraire être prévisible à long terme pour lui permettre de rester à la pointe de la recherche.
22. Le représentant du gouvernement de la France indique que, dans le cadre de sa stratégie en matière de connaissances, l'OIT se doit de renforcer ses capacités. Elle se doit aussi, pour rester compétitive, de délivrer un plus grand nombre de produits de qualité issus de travaux de recherche, avec l'aide de l'Institut. Le gouvernement de la France souscrit à la proposition exposée dans le document.
23. *La commission recommande au Conseil d'administration d'entériner le programme et d'approuver le budget de l'Institut international d'études sociales pour 2010-11, tels qu'ils figurent dans le document GB.306/PFA/4/1.*

## Budgets proposés pour les comptes extrabudgétaires en 2010-11

(Cinquième question à l'ordre du jour)

- a) **Centre international d'informations de sécurité et de santé au travail (CIS)**

24. La commission était saisie d'un document <sup>5</sup> présentant une estimation des recettes et des dépenses du CIS pour 2010-11.
25. M. Trotman, s'exprimant au nom du groupe des travailleurs, soutient les travaux du CIS, y compris la cinquième édition de l'*Encyclopédie de sécurité et de santé au travail* du BIT. Il se félicite du recours au format électronique pour les publications, mais souligne que de nombreuses organisations de travailleurs n'ont pas accès aux documents électroniques.

<sup>4</sup> Documents GB.306/PFA/4/1; GB.306/PFA/4/2; et GB.306/PFA/4/3.

<sup>5</sup> Document GB.306/PFA/5/1.

L'orateur exprime sa préférence que, pour cette raison, on continue de diffuser les copies papier de toutes les publications.

26. L'intervenant espère que le CIS aura les ressources nécessaires pour poursuivre ses importants travaux de diffusion d'informations sur la sécurité au travail et les normes. Il recommande que l'on maintienne une bonne coordination entre l'élaboration des normes et leur diffusion. L'intervenant émet des doutes sur la nécessité de sous-traiter évoquée dans le document et affirme qu'il est utile de conserver ces activités dans la maison pour limiter l'emploi précaire au Bureau.
27. M. Julien, s'exprimant au nom du groupe des employeurs, dit qu'il s'agit là d'un sujet fondamental tant pour l'Organisation que pour les entreprises et les travailleurs. Fervent défenseur des activités du Centre international d'informations de sécurité et de santé au travail (CIS), le groupe des employeurs appelle le CIS à travailler davantage avec les organisations d'employeurs et à fournir à celles-ci toute l'information nécessaire sur la sécurité et la santé au travail.
28. L'orateur constate que le CIS s'acquitte très bien de la collecte d'informations sur ce sujet, tâche aussi complexe qu'essentielle. Il se félicite de ce que la demande du groupe des employeurs concernant les versions électroniques ait été satisfaite. Il estime que cela répond en partie à l'urgence évoquée par M. Trotman et que cela devrait permettre de dégager des fonds pour de nouvelles recherches et une meilleure publicité. L'orateur soutient donc le point appelant une décision.
29. Le représentant du gouvernement de l'Inde félicite le CIS à l'occasion de son 50<sup>e</sup> anniversaire. Il souligne la valeur de sa contribution à la santé au travail qui s'appuie notamment sur ses publications et la diffusion d'informations pertinentes aux mandants. Selon lui, il est important que tous les pays instaurent une culture de prévention pour limiter les risques d'accidents industriels et de maladies professionnelles et pour assurer un lieu de travail sûr à toutes les catégories de travailleurs, améliorer l'application de la législation sur la sécurité et la santé au travail, et renforcer le dialogue social sur les stratégies et les politiques en matière de sécurité et de santé au travail. Son gouvernement attache une grande importance à la sécurité et à la santé du travailleur, et a amélioré celle-ci par l'adoption de nombreuses lois.
30. L'intervenant soutient les activités du CIS visant à améliorer la diffusion des informations dans le monde, y compris le développement de son réseau. Il considère que la cinquième édition de l'*Encyclopédie de sécurité et de santé au travail*, sous sa forme électronique, est extrêmement utile. Il suggère au Centre d'améliorer la convivialité de son moteur de recherche et de prévoir des crédits pour permettre aux pays en développement de participer à ses réunions. L'orateur insiste également sur l'importance des fiches internationales sur la sécurité des substances chimiques et demande au CIS de fournir un nouveau lot à traduire dans différentes langues de son pays. L'orateur souscrit à la proposition d'élaborer un nouveau système de fiches internationales des risques par profession.
31. Le représentant du gouvernement du Mexique demande des éclaircissements sur les paragraphes 8 et 9 du document du Bureau, car les montants indiqués sèment la confusion. Il soutient le point appelant une décision, en insistant sur l'importance de la sécurité et de la santé, et fait part des succès rencontrés dans son pays grâce aux projets de coopération technique visant à renforcer la prévention, à limiter les accidents et à améliorer les normes de sécurité et de santé au travail.
32. Le représentant du gouvernement du Venezuela soutient le point appelant une décision et, se référant au paragraphe 5 du document du Bureau, souhaite savoir quels sont les pays de la région des Caraïbes qui disposeront de nouveaux centres.

33. La représentante du Directeur général (M<sup>me</sup> Al-Tuwaijri, directrice, SafeWork) aborde la question des changements technologiques et de la diffusion d'informations sur la sécurité et la santé au travail. Le réseau est passé à 159 centres, et collabore efficacement avec les groupes d'employeurs. Elle explique que sous-traiter les résumés d'articles pour la base de données du CIS est un moyen de travailler pour un meilleur rapport coût/efficacité. Elle ajoute que les centres de la Barbade et de la Jamaïque ont une activité plus réduite, mais que l'on a constaté la nécessité d'avoir des centres régionaux et sous-régionaux pour traiter certaines questions, compte tenu en particulier des besoins linguistiques locaux. L'oratrice fait savoir que le Centre a notamment besoin d'un centre à la Trinité-et-Tobago.
34. Le Trésorier et contrôleur des finances donne des explications sur les montants des paragraphes 8 et 9. Les 380 000 dollars E.-U. de recettes extrabudgétaires du budget proposé pour 2010-11 correspondent au même montant que celui du budget approuvé pour 2008-09. Le CIS prévoit de recevoir 457 688 dollars des États-Unis de recettes extrabudgétaires en 2008-09 en raison d'une contribution exceptionnelle.
35. *La commission recommande au Conseil d'administration d'approuver le budget des dépenses et des recettes proposé pour 2010-11 pour le compte extrabudgétaire du Centre international d'informations de sécurité et de santé au travail, tel qu'il est exposé en détail dans l'annexe au document GB. 306/PFA/5/1.*

**b) Centre interaméricain pour le développement des connaissances en formation professionnelle (CINTERFOR)**

36. La commission était saisie d'un document <sup>6</sup> contenant les prévisions budgétaires pour l'établissement du compte extrabudgétaire du Centre interaméricain pour le développement des connaissances en formation professionnelle (CINTERFOR).
37. M. Julien, s'exprimant au nom du groupe des employeurs, indique que le Centre interaméricain pour le développement des connaissances en formation professionnelle (CINTERFOR) est un outil important pour le BIT en Amérique latine et joue un rôle primordial pour les activités du Bureau dans cette région. L'orateur tient à remercier les auteurs du document qui ont fourni un véritable travail de suivi de la discussion tenue sur la question en 2007 et qui ont su présenter les activités du Centre sous une forme claire, notamment celles menées avec le Centre de Turin et le siège. La nouvelle direction du CINTERFOR permet à celui-ci de connaître un regain de dynamisme et l'orateur l'en félicite. Il souhaite par ailleurs que le Bureau fournisse des précisions sur la façon dont le CINTERFOR est utilisé dans le cadre des programmes par pays de promotion du travail décent, compte tenu de l'approche de plus en plus décentralisée du Bureau. L'orateur soutient le point appelant une décision.
38. M. Trotman, s'exprimant au nom du groupe des travailleurs, a pris note de la collaboration croissante entre le CINTERFOR, le Centre de Turin et les bureaux de l'OIT dans la région, ainsi que du développement du réseau d'établissements de formation professionnelle du CINTERFOR dans les Amériques et en Europe. Il souhaite que les spécialistes d'ACTRAV s'impliquent davantage dans la région et demande à ce que les futurs rapports du Centre comportent des indicateurs permettant de suivre les progrès accomplis sur cette question.

<sup>6</sup> Document GB.306/PFA/5/2.

39. Concernant le programme du CINTERFOR pour la prochaine période biennale, l'intervenant préconise de mieux étudier le lien entre le modèle de développement, l'éducation, le travail et le système de production, dans la mesure où la non-intégration de ces trois dimensions aggraverait les inégalités dans le système éducatif de la région. Il appelle le CINTERFOR à promouvoir davantage la ratification de la convention (n° 140) sur le congé-éducation payé, 1974, que seuls le Brésil, le Chili, Cuba, le Mexique, le Nicaragua et la République bolivarienne du Venezuela ont ratifiée jusqu'à présent. L'intervenant se déclare impressionné par le travail effectué par le Centre en matière de renforcement et de création de partenariats entre les gouvernements et les travailleurs et employeurs du secteur privé.
40. L'intervenant appelle le CINTERFOR à user du crédit dont il dispose dans la région pour encourager la ratification des conventions n°s 87, 98 et 144. Il recommande au Centre de renforcer la formation sur la négociation collective, le chômage, la convention n° 168, la sécurité et la santé au travail et de mettre davantage l'accent sur les consultations tripartites concernant l'élaboration des politiques de formation professionnelle et le renforcement de la négociation collective.
41. Le représentant du gouvernement du Brésil souligne l'importance du CINTERFOR au regard du Pacte mondial pour l'emploi et se félicite de l'excellent travail accompli au Brésil sur les activités durables. Il soutient le point appelant une décision.
42. Le représentant du gouvernement du Mexique déclare que l'industrie sucrière au Mexique fournit un bon exemple des avantages que l'on peut retirer de la formation du CINTERFOR. Cette formation permet aux employeurs et aux travailleurs d'instaurer un climat de confiance permettant de régler les conflits. Il appuie le point appelant une décision.
43. M<sup>me</sup> Pacheco, directrice du CINTERFOR, évoque la réunion technique très constructive qui s'est tenue dans la capitale du Brésil. Lors de cette réunion, les institutions de formation ont exprimé dans la «lettre de Brasilia» leur soutien au Pacte mondial pour l'emploi. L'intervenante explique que le Centre se modernise rapidement grâce à une base de données renforcée contenant plus de 10 000 documents de référence. Son réseau compte désormais 51 établissements de formation dans le monde et propose 5 300 programmes. Grâce à un système de traduction automatique, ces programmes sont maintenant disponibles dans 51 langues, y compris le russe.
44. *La commission recommande au Conseil d'administration d'approuver les prévisions de recettes et de dépenses du compte extrabudgétaire du Centre interaméricain pour le développement des connaissances en formation professionnelle (CINTERFOR) pour 2010-11, telles qu'elles sont présentées à l'annexe I du document GB.306/PFA/5/2.*



## Centre international de formation de l'OIT, Turin (Sixième question à l'ordre du jour)

- a) **Documents soumis à la 71<sup>e</sup> session du Conseil du Centre** (Turin, 5 et 6 novembre 2009)
- b) **Rapport de la 71<sup>e</sup> session du Conseil du Centre**
- c) **Développer les capacités des mandants de l'OIT:  
Une stratégie à moyen terme pour le Centre de Turin**

45. La commission était saisie de trois documents <sup>7</sup> concernant le Centre international de formation de l'OIT, Turin.
46. M. Trotman, s'exprimant au nom du groupe des travailleurs, déclare que le Centre de Turin a été, pendant des années, une source de préoccupation pour le Conseil d'administration. L'intervenant exprime sa gratitude au Directeur actuel du Centre et à son prédécesseur. Malgré les difficultés budgétaires, le Centre de Turin n'a pas ménagé ses efforts pour faire mieux connaître l'OIT, former ses fonctionnaires et renforcer la capacité des employeurs et des travailleurs. Les difficultés du Centre découlent du fait que son financement dépend en grande partie de la France et de l'Italie. L'intervenant relève que chacun est conscient de ces difficultés et reconnaît que l'on ne peut se satisfaire de la situation actuelle. Il insiste sur le fait que la qualité des prestations de l'OIT est étroitement liée à la qualité de celles du Centre.
47. L'intervenant fait observer que la fermeture du Centre ou la réduction de son programme est inacceptable pour les trois parties et présente quatre mesures susceptibles de remédier à la situation. Premièrement, les gouvernements pourraient accroître leurs subventions. Deuxièmement, au risque que cela retentisse négativement sur la qualité du programme, des partenariats pourraient être conclus avec le secteur privé. Troisièmement, un accord pourrait être trouvé avec le BIT qui prendrait en charge une partie du coût du personnel du Centre, sans que cela n'entraîne nécessairement une augmentation budgétaire. Quatrièmement, on pourrait faire appel aux donateurs de la coopération technique, mais ces derniers pourraient éventuellement décider de redistribuer différemment les fonds qu'ils accordent. L'intervenant se demande comment le Directeur du Centre de Turin peut aller de l'avant dans une situation financière aussi confuse.
48. Le groupe des travailleurs demande une meilleure intégration du Centre de Turin à l'OIT ainsi qu'une augmentation des contributions ordinaires des gouvernements et de la contribution de l'OIT provenant de diverses sources. Il invite également le Centre de Turin à accroître ses gains d'efficacité.
49. M. Julien, s'exprimant au nom du groupe des employeurs, souhaite soulever trois points, dont le premier est la question du programme et budget du Centre pour 2010. Il rappelle la déclaration conjointe des groupes des employeurs et des travailleurs sur le Centre de Turin présentée à la session de mars 2009, dans laquelle ceux-ci demandaient qu'un document stratégique soit élaboré et proposaient des mesures visant à élargir et à stabiliser le financement du Centre. Cette déclaration garde toute sa pertinence au regard du budget du Centre pour 2010, qui accuse un déficit de 1,2 million sur un total de 39 millions d'euros.

<sup>7</sup> Documents GB.306/PFA/6/1; GB.306/PFA/6/2 et GB.306/PFA/6/3.

Un tel déficit, qui s'explique par la réduction de la contribution volontaire de l'Italie, met en évidence le problème fondamental du Centre, à savoir sa grande vulnérabilité. Les employeurs savent gré à l'OIT pour sa contribution directe de 500 000 dollars approuvée en mars dernier.

50. L'orateur est conscient que pour ce qui est du budget ordinaire aucune modification ne peut être envisagée avant 2012, mais relève que la contribution de l'OIT financée sur son budget ordinaire et les contributions fixes ne représentent respectivement que 7 et 29 pour cent du budget total du Centre. Les employeurs estiment que, pour remédier à la situation en 2010, il faut trouver des solutions durables à l'issue d'un débat approfondi à la présente session de la commission.
51. L'intervenant souhaite rappeler aux participants la demande du Conseil du Centre formulée en ces termes: «[le Conseil] prie instamment l'OIT, dans le cadre du programme et budget pour 2010-11 et de la planification du travail axée sur les résultats, de renforcer la coopération et l'intégration avec le Centre, de prendre des mesures et de mobiliser des ressources – par prélèvement sur le budget ordinaire et les ressources extrabudgétaires, notamment celles qui proviennent du CSBO et des accords de partenariat de l'Organisation avec les donateurs – afin de réduire le déficit d'exploitation selon des modalités propres à favoriser un financement durable, prévisible et suffisant du Centre de Turin».
52. Par conséquent, les employeurs proposent de demander à l'OIT d'augmenter sa contribution. Ils demandent que le Directeur général charge les directeurs régionaux et les directeurs exécutifs d'examiner immédiatement avec la direction du Centre de Turin d'éventuelles pistes de coopération structurelle, et qu'une attention accrue soit accordée aux recommandations du groupe de travail du Conseil d'administration de 2007.
53. L'orateur aborde ensuite la question de la stratégie à moyen terme. Sur ce point, les employeurs proposent, premièrement, un examen des dépenses en vue de déterminer s'il est possible de réaliser des économies supplémentaires et, deuxièmement, une analyse de la pertinence des programmes de formation. Troisièmement, ils appellent à rechercher de nouvelles sources de financement, notamment en mettant l'accent sur la valeur ajoutée que le Centre peut offrir aux donateurs et en assurant des formations propres à répondre à la demande du G20.
54. L'orateur tient toutefois à souligner que ces efforts demandés au Centre ne sauraient aucunement se substituer à ceux qui sont attendus de l'OIT. C'est pourquoi, à la session du Conseil du Centre, les employeurs sont convenus avec les gouvernements et les travailleurs de ce qui suit : «Le Conseil demande au Directeur de réexaminer l'ensemble des postes de dépenses et de revenus dans le cadre de consultations informelles tripartites et d'élaborer un plan concret en vue d'assurer un financement et un développement durables du Centre. Le Directeur devrait présenter en mars un rapport au bureau du Conseil et à la Commission PFA et des décisions devront être prises lors de la 72<sup>e</sup> réunion du Conseil, en 2010.»
55. Bien qu'un avant-projet de document stratégique reprenant tous les éléments visés dans la déclaration conjointe des partenaires sociaux en mars 2009 ait été élaboré, plusieurs questions importantes restent encore sans réponse, notamment en ce qui concerne les différents équilibres à trouver (entre contributions fixes et autres recettes, entre les activités sur le terrain et sur le campus, etc.). Aux fins du document stratégique que le Directeur doit présenter au Conseil en mars 2010, l'orateur estime que le Centre de Turin et le Bureau doivent mener une discussion politique sur la façon dont les interactions entre leurs activités respectives pourraient être clairement définies. La commission devrait les prier instamment d'engager ce débat sans attendre.

56. Enfin, l'orateur évoque brièvement le Programme des activités pour les employeurs qui, sous la direction de M. Arnout De Koster, donne des résultats remarquables. Ce programme permet d'ores et déjà de mobiliser des ressources qui ne sont pas financées par l'OIT et il est très apprécié par les membres de l'OIE. Ce sont là autant de raisons qui justifient de continuer d'investir dans le programme des employeurs.
57. La représentante du gouvernement de l'Allemagne, s'exprimant au nom du groupe des PIEM, se déclare également préoccupée de devoir approuver un budget présentant un déficit de 1,2 million d'euros. Les PIEM estiment que davantage pourrait être fait pour faire en sorte que le Centre qui dépend d'un seul donateur soit moins vulnérable. Des mesures à court et à moyen terme devraient être prises pour assurer l'avenir du Centre dans la mesure où celui-ci qui doit relever de nouveaux défis. Elle rappelle que la mise en œuvre du Pacte mondial pour l'emploi suppose que le Bureau aide ses mandants par des mesures de formation. Elle signale également que les dirigeants du G20 réunis à Pittsburgh se sont engagés à investir dans la formation et à lui accorder une place substantielle dans leurs stratégies de croissance et ont demandé au BIT de concevoir une stratégie de formation. L'intervenante souligne que le Centre de Turin a un rôle essentiel à jouer pour aider le BIT à atteindre ces objectifs.
58. L'intervenante prie instamment le Bureau de renforcer la coopération avec le CIF-OIT et d'en accroître l'intégration, moyennant des ressources prélevées sur le budget ordinaire ainsi que des ressources extrabudgétaires, y compris les partenariats avec des donateurs et le CSBO. Les membres du groupe des PIEM se félicitent du rôle de premier plan qui est confié au Centre en ce qui concerne la mise en œuvre du volet relatif au renforcement des capacités prévu au titre du suivi de la Déclaration de 2008 sur la justice sociale pour une mondialisation équitable. A cet égard, le Centre de Turin devrait pouvoir compter sur des mécanismes financiers simples et prévisibles, car cela permettrait de réduire les coûts de transaction actuellement élevés.
59. L'intervenante demande au Directeur du Centre d'élaborer, dans le cadre de consultations tripartites informelles, un programme de travail concernant l'accroissement et la mobilisation des ressources en prévoyant notamment de faire appel à des donateurs privés ou nouveaux. Les progrès accomplis en la matière devraient être présentés à la commission en mars 2010.
60. Le représentant du gouvernement de la France souscrit à la déclaration des PIEM. Il souligne que le Centre aide grandement l'OIT à réaliser ses objectifs stratégiques et se félicite du nombre accru des activités du Centre qui attestent de sa capacité d'adaptation – au niveau tant des formations offertes que de ses méthodes pédagogiques innovantes – et de sa plus grande intégration dans l'Organisation.
61. L'orateur indique que le Centre a besoin d'un financement plus pérenne. Il suggère que le Centre bénéficie de contributions accrues prélevées sur le CSBO et sur le budget ordinaire de l'OIT. Les donateurs qui coopèrent avec l'OIT pourraient décider d'allouer au Centre un pourcentage de leur contribution au CSBO, en particulier aux fins de la formation et du renforcement des capacités. Enfin, l'orateur souligne le rôle essentiel que le Centre de Turin doit jouer dans l'action menée par l'OIT pour faire face à la crise, en tirant parti de son expertise en vue d'appuyer le Pacte mondial pour l'emploi et de répondre aux demandes du G20.
62. La représentante du gouvernement de l'Italie soutient la déclaration du groupe des PIEM. Elle confirme que la contribution volontaire de l'Italie ne retrouvera pas son niveau de 2008 dans un avenir proche, en raison de restrictions financières sévères imposées par la crise et de la volonté de son pays de réduire la dette publique. L'intervenante insiste sur le

fait que l'Italie maintient l'engagement qu'elle a pris vis-à-vis du Centre en ne réduisant pas sa contribution fixe.

- 63.** L'oratrice répète qu'il n'est pas possible que le Centre dépende d'un seul et unique donateur et elle lance un appel en vue de mobiliser un plus grand nombre de donateurs. Elle invite les membres de la commission ainsi que le Bureau à examiner le document stratégique qui, s'il était suivi d'effets, pourrait véritablement faire la différence. Le Centre de Turin a toute sa raison d'être et joue un rôle fondamental dans la mise en œuvre du Pacte mondial pour l'emploi et dans l'élaboration de solutions propres à répondre aux demandes formulées par le G20.
- 64.** Le représentant du gouvernement de l'Inde félicite le Bureau pour avoir défini une stratégie si complète. Il souligne qu'il est important de faire appel à l'expertise et aux compétences du Centre de Turin afin d'améliorer l'exécution des programmes du BIT. Le Centre peut travailler efficacement avec les régions pour déterminer les besoins de formation des pays. Il peut également contribuer à l'efficacité des programmes par pays de promotion du travail décent. Certes, la maîtrise des coûts est importante mais, si l'on veut garantir un financement durable, il faudrait augmenter la contribution prélevée sur le budget ordinaire de l'OIT ainsi que celles découlant des partenariats avec les donateurs. Il y a également lieu de se tourner vers les partenariats public-privé ainsi que vers des partenariats avec d'autres organisations aux niveaux international, régional et national.
- 65.** Le représentant du gouvernement du Liban se dit préoccupé par la situation financière du Centre et estime qu'il faut trouver une solution radicale, compte tenu du rôle fondamental joué par le Centre de Turin. A ses yeux, l'OIT devrait augmenter sa contribution provenant de son budget ordinaire, et des ressources devraient être mobilisées auprès de donateurs, notamment les pays du G20; il demande s'il ne serait pas possible de convaincre l'Italie d'augmenter le montant de sa contribution.
- 66.** Le représentant du gouvernement de l'Afrique du Sud, s'exprimant au nom du groupe de l'Afrique, préconise une meilleure intégration du Centre de Turin et de l'OIT, de telle sorte que le Centre puisse bénéficier du budget ordinaire de l'Organisation ainsi que d'une part accrue du financement destiné à la coopération technique. L'intervenant fait observer que les demandes formulées par le G20 ouvrent un champ de possibilités dont le Centre pourrait s'occuper et il invite le Bureau à envisager de confier ce mandat au CIF-OIT.
- 67.** M. Trotman, s'exprimant au nom du groupe des travailleurs, souligne l'importance de la relation entre le Centre de Turin et l'OIT. Il se dit heureux de constater que des membres gouvernementaux ont déclaré soutenir le Centre et pris acte de la nécessité de lui assurer un financement stable, un tel financement étant par ailleurs nécessaire pour répondre à l'appel lancé par le G20 qui compte sur l'OIT pour aider les pays à sortir de la crise grâce à la formation et au perfectionnement.
- 68.** De l'avis de l'intervenant, le fait d'améliorer le rapport coût-efficacité ne suffira pas à redresser la situation financière du Centre. Par conséquent, il préconise une intégration accrue des activités, dans l'optique d'élaborer des produits complets de renforcement des capacités pour appuyer l'Agenda du travail décent. Il souligne combien il est important que le Centre puisse disposer d'un financement suffisant et prévisible.
- 69.** L'orateur fait trois suggestions. La première consisterait à affecter au Centre de Turin un pourcentage préétabli des budgets alloués à la coopération technique, ainsi qu'un pourcentage des accords de partenariats pluriannuels et de partenariats entre secteur public et secteur privé. La deuxième consisterait à lui affecter un pourcentage préétabli des ressources du CSBO. Enfin, la troisième suggestion vise à faire en sorte que chaque bureau

régional consacre un pourcentage préétabli de ses ressources aux activités de renforcement des capacités assurées par le Centre.

70. Les travailleurs lancent un appel en faveur de l'intégration du Centre de Turin au sein de l'OIT. Ils estiment que toutes les activités liées au développement du personnel du BIT devraient avoir lieu à Turin, car cela serait plus économique et contribuerait à l'efficacité du Centre. Les travailleurs suggèrent que toutes les questions touchant à l'avenir des membres du personnel et ayant des incidences sur leurs besoins et leur sécurité devraient être négociées avec le Syndicat du personnel.
71. M. Eyraud, Directeur du Centre international de formation, Turin, remercie la commission pour le ferme soutien qu'elle apporte au Centre. S'agissant des difficultés financières du Centre de Turin, certaines mesures de réduction des coûts sont d'ores et déjà à l'étude avec le Bureau. En outre, un plan de développement devrait être présenté à la commission, à sa session suivante.
72. La présidente remercie la commission pour ces débats enrichissants, positifs et constructifs. Elle rappelle que le Centre contribue de façon essentielle à l'action menée par l'OIT pour faire face à la crise financière et elle souscrit aux suggestions concernant la tenue de consultations tripartites en vue de trouver une solution durable pour assurer au Centre un financement stable. Elle propose que ces consultations tripartites débutent dès que possible, l'idée étant d'élaborer un document qui sera présenté pour discussion à la commission à sa session de mars 2010.
73. La représentante du gouvernement de l'Allemagne souligne l'importance que revêt l'intégration du Centre. Elle prie instamment la commission d'engager sans délai les consultations tripartites et de mettre tout en œuvre pour que des solutions soient trouvées le plus rapidement possible.
74. Le représentant du gouvernement de la France remercie la présidente pour cette proposition et partage la préoccupation de la commission, à savoir qu'il faut prendre une décision à la prochaine session du Conseil d'administration.
75. M. Julien, remercie lui aussi la présidente de donner un élan à cette discussion. Il estime que le Bureau en tant que tel, tout comme le Directeur du Centre de Turin, devraient répondre aux questions qui ont été posées et invite le Bureau à préparer, avant la fin de la session du Conseil d'administration, un plan de travail pour la consultation informelle qui est prévue. Enfin, la réponse attendue du Bureau suppose un dialogue entre le Bureau et le Centre et il faudrait des consultations entre le Centre, le Bureau et les organisations tripartites pour la préparation du plan que le Directeur du Centre présentera au mois de mars.
76. M. Trotman remercie la commission d'avoir convenu à l'unanimité que des mesures très spécifiques doivent être prises d'urgence. Il prie instamment le Bureau de préparer un document à examiner à la fin de la semaine ou au début de la semaine prochaine.
77. M. Eyraud accepte de commencer les discussions dès que possible avec le Bureau afin d'élaborer un plan d'action.
78. M. Julien note que le Directeur général n'a assisté ni à la séance du Conseil à Turin ni au débat de la matinée et que M<sup>me</sup> O'Donovan ne s'est pas exprimée lors de la discussion. Il espère que cela ne traduit pas un désintérêt de la part du Bureau, dont il souhaite qu'il s'exprime sur cette question la semaine prochaine.

- 79.** La présidente dit s'être entretenue de cette question avec le Directeur général et estime que celui-ci reste engagé et intéressé par les questions en suspens relatives au Centre international de Turin, qu'il veut résoudre. Elle remarque que, lors de la discussion, un consensus s'est dégagé au sein de la commission sur la nécessité d'élaborer un plan d'action proposant des solutions à long terme aux fins d'un financement adapté et stable de nature à permettre au Centre de s'acquitter de son importante mission.
- 80.** S'exprimant au nom du bureau du Conseil, la porte-parole du groupe gouvernemental au Conseil, M<sup>me</sup> Fitting (Allemagne), constate avec inquiétude que le Centre présente un déficit budgétaire pour 2010, malgré tous les efforts déployés pour réaliser des économies. Ce déficit tient à des problèmes structurels, qui sont examinés depuis plusieurs années, mais qui ne sont toujours pas résolus. Pour garantir l'avenir du Centre, un plan d'action s'impose afin de limiter le déficit autant que faire se peut ainsi qu'une stratégie en vue de pérenniser les ressources du Centre.
- 81.** Les mesures à prendre devraient être coordonnées, cohérentes et fondées sur les principes suivants:
- a) une stratégie à moyen terme ainsi que des mesures à court terme;
  - b) l'intégration du Centre, en tant que structure de formation de l'OIT, dans la stratégie de l'Organisation, comme cela est énoncé dans la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable et dans le programme et budget pour 2010-11;
  - c) la reconnaissance du rôle fondamental que joue le Centre dans le renforcement des capacités des mandants de l'OIT et de sa participation à tous les efforts déployés dans ce sens par le BIT;
  - d) la reconnaissance du rôle que joue le Centre pour garantir la viabilité des programmes du BIT, en particulier les programmes par pays de promotion du travail décent;
  - e) la reconnaissance par le Bureau du fait que le Centre est nécessaire pour diffuser les connaissances et les valeurs de l'Organisation et qu'il devrait faire partie intégrante de sa stratégie en matière de connaissances;
  - f) la coopération systématique du Bureau avec le Centre, qui devrait pouvoir disposer de ressources suffisantes et fiables de façon à ce que sa dépendance financière vis-à-vis du marché n'affaiblisse pas son rôle;
  - g) le renforcement de la coopération du Centre et du BIT avec d'autres organisations, notamment celles du système des Nations Unies et d'autres donateurs.
- 82.** Ces principes permettraient à l'OIT de relever plus facilement les nouveaux défis qui découlent du Pacte mondial pour l'emploi et du mandat que lui a confié le G20 à l'effet de mettre en place des moyens de formation avec la pleine participation du Centre. L'intervenante rappelle la demande formulée par le Conseil à sa récente réunion. Elle prie le Bureau et la direction du Centre de tenir compte de cette demande ainsi que des observations et des suggestions émises à la Commission PFA, lors de l'élaboration d'un plan d'action coordonné à court, moyen et long terme. Elle demande que les propositions concernant les mesures à court terme ainsi que les avant-projets de proposition pour les mesures à moyen et long terme soient présentés en mars 2010, de telle sorte que des décisions puissent être prises à la 72<sup>e</sup> réunion du Conseil et à la Commission PFA en novembre 2010.

- 83.** Le Directeur général se félicite du soutien apporté au Centre par le Conseil d'administration et de ce que celui-ci ait reconnu le rôle fondamental que joue le Centre dans la concrétisation de l'Agenda du travail décent et du Pacte mondial pour l'emploi. En effet, il y a deux semaines, le Centre a organisé un atelier tripartite sur la crise et le Pacte mondial pour l'emploi, qui a remporté un franc succès. Ses activités de formation et de renforcement des capacités se caractérisent par leur grande variété et sont très appréciées par les mandants. Le Centre joue également un rôle de plus en plus important dans le perfectionnement et la formation du personnel du BIT.
- 84.** Le Centre a démontré sa capacité de relever de nouveaux défis en adaptant son modèle d'apprentissage et en adoptant des méthodes pédagogiques innovantes. L'intervenant rappelle que le Centre a adapté toutes ses procédures en fonction de l'Agenda du travail décent, pour pouvoir œuvrer à la réalisation des quatre objectifs stratégiques. Mais le Centre peut faire beaucoup plus. Afin de réaliser pleinement ce potentiel et lui permettre de se positionner plus stratégiquement, il est nécessaire de résoudre certaines questions à court, moyen et long terme, et de revoir ses méthodes de travail en vue de les optimiser.
- 85.** Pour ce qui est de la contribution de l'OIT au budget du Centre, l'intervenant dit qu'il est utile d'expliquer l'évolution de la situation. Les contributions de l'OIT aux ressources tirées de l'activité du Centre ont augmenté de 14 pour cent depuis la période biennale écoulée et s'élèvent à 14 millions de dollars des Etats-Unis. Ce montant vient s'ajouter à la contribution directe de 6,3 millions de dollars des Etats-Unis pour la période biennale provenant du budget ordinaire. En 2009, le montant total de la contribution de l'OIT au Centre, toutes sources confondues, sera d'environ 12 millions de dollars des Etats-Unis, soit 21 pour cent du budget total. L'intervenant rappelle à la commission que, bien que l'Organisation soit dans un contexte de budget à croissance réelle nulle, il a proposé, pour le budget de 2010-11, que la contribution au Centre soit augmentée de 500 000 dollars des Etats-Unis, soit une augmentation supplémentaire de 8 pour cent. Si l'on se place dans une perspective à long terme, après avoir exclu les facteurs que sont l'inflation et le taux de change, la contribution provenant du budget ordinaire de l'OIT au Centre pour 2010-11 a augmenté de 16 pour cent en valeur réelle par rapport à 1998-99. Au cours de la même période, le montant total du budget ordinaire de l'OIT a augmenté de moins de 1 pour cent. Cela confirme l'importance accordée au Centre dans le budget ordinaire de l'OIT.
- 86.** A sa dernière réunion, le Conseil du Centre a passé en revue les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la stratégie à moyen terme du Centre, comme l'avait fait la Commission PFA à la session de mars 2009. Ce document de stratégie a reçu un accueil favorable du Conseil du Centre et du Conseil d'administration et a fourni une solide base de départ. Il a pour objet d'améliorer les performances du Centre du point de vue de l'efficacité, de l'efficacéité et de la pleine réalisation de son potentiel.
- 87.** Sur la base des recommandations et des orientations données la semaine précédente par la Présidente du Conseil d'administration et les membres de la commission, et comme suite aux consultations tenues cette semaine avec le bureau du Conseil, il a été décidé que le siège travaillerait en étroite collaboration avec le directeur du Centre de Turin pour élaborer un plan de travail visant à donner suite à cette stratégie. Cela se fera bien entendu en concertation avec tous les membres du bureau du Conseil.
- 88.** Les services compétents du siège (notamment FINANCE, PROGRAM et PARDEV) ont été invités à collaborer avec les administrateurs du Centre pour élaborer des propositions concrètes au problème de ressources auquel le Centre est confronté, notamment le déficit attendu pour 2010, ainsi que pour trouver des solutions en vue d'un financement plus durable à moyen et à long terme. Le groupe de travail interne a tenu sa première réunion la veille.

- 89.** Ces propositions concrètes seront examinées par la Commission PFA à la session de mars du Conseil d'administration et à la réunion du Conseil du Centre de Turin de 2010. Il s'agira, au cours de cet exercice: d'examiner la question du déficit attendu pour 2010; de renforcer la coordination entre le Centre et le siège sur les plans de la gestion et de l'administration, de la planification, de la programmation et de la budgétisation afin de supprimer les fonctions faisant double emploi, d'accroître le rapport coût-efficacité et d'assurer la prévisibilité des ressources; d'analyser les dépenses du Centre et de trouver des moyens de faire d'autres économies; d'élaborer une stratégie commune de mobilisation de ressources pour accroître le montant des contributions volontaires au Centre en ciblant les bailleurs de fonds traditionnels, les institutions du système des Nations Unies, les institutions financières mondiales et régionales, les organisations non gouvernementales, les fondations et les sociétés du secteur privé; et enfin de mettre au point une stratégie commune de renforcement des capacités à l'appui de la mise en œuvre du Pacte mondial pour l'emploi.
- 90.** L'intervenant veut croire que cet exercice aboutira à des propositions précises et concrètes qui assureront l'avenir du Centre de Turin et lui permettront de réaliser son plein potentiel. Il salue la démarche proactive de la présidente quant à cette question et remercie les membres du Conseil du Centre de Turin et de la Commission PFA pour leur appui aux travaux du Centre et leurs efforts pour trouver des solutions durables.
- 91.** M. Trotman, s'exprimant au nom du groupe des travailleurs, note avec satisfaction la réponse directe du Directeur général et son implication en la matière. Selon lui, l'activité du Centre est capitale, au cœur de ce que l'OIT tente d'accomplir et, à ce titre, il ne devrait pas être autant tributaire de donations. Il est conscient de la difficulté de trouver des solutions au problème de ressources du Centre, compte tenu de la diminution du montant des contributions volontaires et de l'augmentation des demandes faites aux bailleurs de fonds.
- 92.** L'intervenant espère que le groupe de travail trouvera une bonne solution et rappelle que les nombreuses options examinées à ce jour devront être évaluées.
- 93.** M. Julien, s'exprimant au nom du groupe des employeurs, salue l'intervention du Directeur général, qu'il trouve claire et constructive et qui apporte des éléments de réponse à ses questions. Le groupe des employeurs souscrit au message du Directeur général sur les perspectives d'avenir et se réjouit de travailler avec le Bureau et le Centre pour trouver des solutions.
- 94.** Le représentant du gouvernement du Portugal se déclare préoccupé par les difficultés que connaît le Centre et les incertitudes qui pèsent sur son avenir et souscrit pleinement à la déclaration du bureau du Conseil du Centre. Il est très important que le Centre dispose de ressources suffisantes pour poursuivre le travail qu'il fait et qui est essentiel pour atteindre les objectifs de l'OIT. Il espère que la situation financière pourra être redressée très rapidement, au bénéfice des mandants et du Bureau.
- 95.** Le représentant du gouvernement de l'Italie soutient la déclaration du bureau du Conseil du Centre et remercie le Directeur général de sa réponse et des mesures qu'il a prises. Le gouvernement de l'Italie confirme son soutien au Centre dont il reconnaît l'importance pour les travaux de l'OIT. Dans le contexte de la réflexion sur le fonctionnement du système multilatéral, il faut espérer que d'autres donateurs se joindront à l'Italie pour reconnaître l'importance du Centre et apporter un soutien. Il ne s'agit pas seulement d'une question de financement, mais il y a également des aspects stratégiques et politiques à prendre en considération. Il souligne que la capacité, les connaissances et les compétences du Centre sont une ressource précieuse.



96. Le représentant du gouvernement de la France souscrit à la déclaration du bureau du Conseil du Centre et se félicite de l'implication directe du Directeur général. Pour le gouvernement de la France, le Centre joue un rôle important dans les activités de l'OIT, en particulier dans le contexte du Pacte mondial pour l'emploi et des demandes adressées par le G20, et il soutient le renforcement des liens entre le Centre et le BIT. Des efforts doivent être faits pour trouver un financement pérenne.
97. Le représentant du gouvernement de l'Afrique du Sud, parlant au nom du groupe de l'Afrique, souscrit aux déclarations du bureau du Conseil du Centre et du Directeur général. Il demande que l'on envisage la possibilité d'utiliser les contributions au Compte supplémentaire du budget ordinaire (CSBO) pour financer le Centre.
98. Le représentant du gouvernement du Soudan soutient la déclaration du bureau du Conseil du Centre. Il note la qualité du travail fait par le Centre au nom des Etats Membres et remercie celui-ci de la formation dispensée pour la première fois dans le sud du Soudan.
99. La présidente prend acte des interventions des différents orateurs et remercie le Directeur général de veiller à ce que le Bureau prenne rapidement des mesures. Elle espère que ce travail se poursuivra et que des solutions et des stratégies seront présentées lors de la session de mars 2010 de la commission.
100. La commission prend note des trois documents du Bureau.

## **Normes comptables internationales pour le secteur public: Le point sur la situation (Septième question à l'ordre du jour)**

101. La commission était saisie d'un document<sup>8</sup> faisant le point sur la mise en œuvre par l'OIT des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS).
102. M. Trotman, s'exprimant au nom du groupe des travailleurs, craint que le retard pris dans le déploiement d'IRIS sur le terrain n'affecte également la pleine adoption des normes IPSAS. Il demande qu'un délai clair soit établi pour la mise à disposition d'IRIS dans les régions.
103. M. Julien, s'exprimant au nom du groupe des employeurs, regrette le retard pris dans la mise en œuvre des normes IPSAS et s'inquiète des coûts engendrés par cette situation. Il demande des explications sur ce retard et des informations sur les problèmes rencontrés dans la mise en œuvre de ces normes dans les autres institutions des Nations Unies. Le groupe des employeurs aimerait avoir l'assurance que la mise en place des normes IPSAS et les conséquences financières du retard rencontré n'auront pas d'incidence sur le déploiement du système IRIS, déjà très lent, dans les bureaux régionaux. Il demande quelles mesures le Bureau compte prendre pour combler le retard structurel entre le terrain et le siège, qu'il s'agisse d'IRIS, de PROCUREMENT, de la politique de ressources humaines ou de technologies. Avec la garantie que le nouveau calendrier sera respecté, le groupe des employeurs soutient le point pour décision.
104. Le représentant du gouvernement du Japon se félicite des progrès accomplis par le Bureau dans la mise en œuvre des normes IPSAS. Il soutient les mesures destinées à normaliser les normes comptables dans l'ensemble du système des Nations Unies. Comme indiqué au paragraphe 5, il espère qu'il n'y aura pas de nouveaux retards.

<sup>8</sup> Document GB.306/PFA/7.

- 105.** Le représentant du gouvernement du Royaume-Uni appuie la déclaration du représentant du gouvernement du Japon. Il partage les préoccupations concernant le déploiement d'IRIS dans les régions exprimées par le groupe des travailleurs et le groupe des employeurs. Sur la question de celui-ci relative à la mise en œuvre des normes IPSAS dans le système des Nations Unies, il indique que le Programme alimentaire mondial a adopté ces normes avec succès en 2008. Il demande à savoir où se situe l'OIT par rapport aux autres organisations des Nations Unies sur le plan de la mise en œuvre des normes IPSAS.
- 106.** La représentante du gouvernement du Mexique note les progrès accomplis par le Bureau dans la mise en œuvre des normes IPSAS. Elle estime, tout comme le Bureau, qu'il est risqué d'introduire tous les changements nécessaires en une seule fois. Elle insiste sur le fait que l'adaptation des règles et procédures comptables du Bureau ne doit pas empêcher celui-ci d'atteindre ses objectifs stratégiques. Elle appuie le point appelant une décision.
- 107.** Le représentant du Directeur général (M. Johnson, Trésorier et contrôleur des finances) confirme que les nouveaux délais peuvent être tenus. Il note que sur des points comme la reconnaissance des dépenses basée sur le principe de l'exécution, utilisé par le Bureau depuis 1999, ou les changements proposés pour les états financiers 2008-09, le Bureau est en avance dans la mise en œuvre des normes IPSAS. Le déploiement d'IRIS dans les régions est important pour cette mise en œuvre, car 40 pour cent des dépenses y sont effectuées. Il confirme que le Programme alimentaire mondial a achevé la mise en œuvre des normes IPSAS en 2008. Il signale que d'autres grandes institutions des Nations Unies telles que l'Organisation des Nations Unies, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture ont remis à plus tard la mise en œuvre des normes. L'Organisation mondiale de la santé a adopté une approche progressive similaire à celle du BIT.
- 108.** *La commission recommande au Conseil d'administration de prendre note du plan de mise en œuvre révisé pour l'adoption des normes comptables internationales pour le secteur public.*

## **Amendements aux Règles de gestion financière** (Huitième question à l'ordre du jour)

- 109.** La commission était saisie de deux documents<sup>9</sup> consacrés aux amendements qu'il est proposé d'apporter aux Règles de gestion financière.
- 110.** M. Trotman, s'exprimant au nom du groupe des travailleurs, appuie le point appelant une décision. Il demande si ces amendements contrediront ou annuleront le paragraphe 5.9.2 de la circulaire n° 58 sur la passation des marchés, qui fait du respect des normes internationales du travail pertinentes un facteur important dans l'évaluation des appels d'offres.
- 111.** M. Julien, s'exprimant au nom du groupe des employeurs, approuve le point pour décision.
- 112.** La représentante du gouvernement du Canada apprécie le libellé non sexiste du projet d'amendement mais souhaiterait que toutes les Règles de gestion financière soient modifiées de la même manière. En ce qui concerne l'article 6.10, elle demande au Bureau de préciser les règles qui s'appliqueront aux collaborateurs extérieurs, compte tenu des amendements proposés.

<sup>9</sup> Documents GB.306/PFA/8 et GB.306/PFA/8(& Corr.).

113. La représentante du gouvernement du Mexique estime que, en raison de la nature juridique des Règles de gestion financière, les amendements proposés auraient dû être soumis à la Commission des questions juridiques et des normes internationales du travail. Elle reconnaît que les amendements proposés permettront d'aligner les Règles de gestion financière sur les normes IPSAS. Elle appuie le point appelant une décision.
114. Le représentant du gouvernement du Japon reconnaît que les amendements proposés permettront d'accroître la transparence au sein du Bureau. Il est favorable à l'idée de supprimer le seuil requis pour les appels d'offres, ce qui permettrait d'accroître la flexibilité du Bureau. Il demande à celui-ci de fixer ce seuil et le nombre d'offres requis au moyen de règles internes fondées sur les meilleures pratiques d'autres organisations des Nations Unies.
115. Le représentant du Directeur général (M. Johnson, Trésorier et contrôleur des finances) déclare que les Règles de gestion financière font partie d'un système de normes hiérarchisées, et confirme que les dispositions contenues dans les circulaires du BIT, y compris celles sur la passation des marchés, restent valables. Par conséquent, le respect des normes internationales du travail reste un critère d'évaluation des appels d'offres. L'inclusion de principes en matière de passation de marchés dans l'amendement qu'il est proposé d'apporter à l'article 10.10, en particulier la formule «[T]outes autres considérations servant l'intérêt de l'Organisation», visait à permettre l'insertion d'une telle exigence. L'amendement qu'il est proposé d'apporter à l'article 6.10, qui porte sur les contrats de collaboration extérieure, vise à différencier clairement les contrats de consultant des contrats d'emploi. Les consultants seront considérés comme des tiers prestataires de services et devront présenter une facture avant d'être payés. Cette forme de contrat est régie par les Règles de gestion financière.
116. *La commission recommande au Conseil d'administration d'approuver le projet d'amendement aux Règles de gestion financière tel qu'il figure dans l'annexe du document GB.306/PFA/8.*

## **Programme et budget pour 2010-11: Réserve pour les réunions techniques (Neuvième question à l'ordre du jour)**

117. La commission était saisie d'un document<sup>10</sup> concernant des propositions de réunions à financer au titre de la réserve pour les réunions techniques de la période 2010-11, dont le montant s'élève à 1 435 558 dollars des Etats-Unis.
118. M. Julien, s'exprimant au nom du groupe des employeurs, approuve le point pour décision.
119. M. Trotman, s'exprimant au nom du groupe des travailleurs, approuve les six réunions proposées dans le document ainsi que le point appelant une décision. Il est toutefois préoccupé par la diminution des ressources allouées aux réunions des travailleurs au titre de la réserve pour les réunions techniques en 2008-09, qui s'est traduite par un recul de 33 à 35 pour cent du nombre de personnes invitées à ces réunions, de sorte que le groupe des travailleurs n'a pas été en mesure de toucher autant de mandants que par le passé. L'intervenant souhaite examiner ce point avec le Bureau en vue de rétablir une allocation plus importante pour les réunions des travailleurs, pour autant que les deux autres groupes n'y soient pas opposés.

<sup>10</sup> Document GB.306/PFA/9.

120. La représentante du gouvernement du Canada fait observer que par le passé la commission recevait davantage d'informations lorsqu'il lui était demandé de prendre des décisions sur des questions analogues à celles présentées dans le document. Elle demande des éclaircissements au Bureau sur trois points. Premièrement, en ce qui concerne le comité tripartite préparatoire dont il est question au paragraphe 3, il n'est fait mention que de délégués travailleurs et employeurs mais pas de délégués gouvernementaux. Deuxièmement, si le Conseil d'administration doit exercer un contrôle sur ces questions, il aurait été plus judicieux que la commission décide du financement des réunions des employeurs et des travailleurs mentionnées au paragraphe 4 une fois connus les thèmes de ces réunions. Troisièmement, l'indication, dans ce même paragraphe, que des participants supplémentaires pourraient être couverts par des contributions à la coopération technique financée par le budget ordinaire (CTBO) appelle quelques explications.
121. La représentante du gouvernement des Etats-Unis appuie sans réserve l'intervention de la représentante du gouvernement du Canada.
122. Le représentant du Directeur général (M. Thurman) confirme que dans le passé le nombre de participants aux réunions des travailleurs financées au titre de la réserve pour les réunions techniques était plus important. Pour l'heure, dans le document dont la commission est saisie, il s'agit de réserver des ressources pour les réunions des travailleurs et des employeurs et non de répartir les ressources entre ces réunions. Les montants à allouer pourront être examinés à une session ultérieure. Le budget de la réunion consultative sur les questions maritimes mentionné au paragraphe 3 a été établi selon les règles habituelles, à savoir que les délégués gouvernementaux peuvent assister à ces réunions à leurs propres frais. Lorsqu'il est question, au paragraphe 4, de la CTBO, il ne s'agit pas d'un engagement inconditionnel. De fait, cela signifie qu'ACTRAV peut utiliser ses propres ressources de la CTBO pour accroître le nombre de participants aux réunions des travailleurs, comme il l'a déjà fait dans le passé.
123. M. Trotman, s'exprimant au nom du groupe des travailleurs, rappelle qu'au titre de la réserve pour les réunions techniques des fonds ont généralement été alloués tant aux employeurs qu'aux travailleurs. ACT/EMP et ACTRAV ont toute liberté quant à la détermination du thème de leurs réunions.
124. *La commission recommande au Conseil d'administration que les six réunions présentées dans le document GB.306/PFA/9 soient financées au titre de la réserve pour les réunions techniques prévue pour 2010-11.*

## **Rapport du Sous-comité du bâtiment** (Dixième question à l'ordre du jour)

125. La commission était saisie d'un document <sup>11</sup> contenant le rapport du Sous-comité du bâtiment.
126. Le représentant du gouvernement du Brésil, M. Paixão Pardo, s'exprimant en sa qualité de président du Sous-comité du bâtiment, présente le rapport. Le sous-comité a examiné quatre documents établis par le Bureau; deux pour décision et deux pour information.
127. Le Sous-comité du bâtiment se félicite des travaux de rénovation qui ont été entrepris et souscrit à la proposition d'utiliser un montant pouvant atteindre jusqu'à 750 000 francs

<sup>11</sup> Document GB.306/PFA/10(Rev.).

suisses provenant des fonds restants dans l'allocation pour travaux urgents, pour le revêtement du sol des niveaux P3(A) et P4 du parking.

- 128.** Le Sous-comité du bâtiment a aussi examiné les futurs travaux de rénovation et propose à la commission de recommander au Directeur général de conclure les arrangements qu'il jugera nécessaires pour l'octroi d'un accès public aux parcelles de l'OIT.
- 129.** En ce qui concerne le troisième point à l'étude, le Sous-comité du bâtiment note que les chiffres présentés annuellement par le Bureau ont considérablement augmenté. Ce document est devenu un précieux outil décisionnel.
- 130.** Le Sous-comité du bâtiment, conformément à la décision prise en 2008 d'autoriser des travaux urgents, note qu'un montant de 220 000 francs suisses a été imputé au Fonds pour le bâtiment et le logement pour la suppression de l'amiante.
- 131.** M. Ahmed (membre travailleur et vice-président du Sous-comité du bâtiment) remercie le Bureau pour les travaux de rénovation en cours, l'installation d'un ascenseur pour personnes handicapées et le fonctionnement des équipements du type Genève-Lac-Nations, qui diminueront le coût de fonctionnement du bâtiment du siège.
- 132.** Le groupe des travailleurs approuve les points appelant une décision figurant aux paragraphes 12 et 25. Il espère que les autorités suisses accorderont au BIT tout le soutien et la coopération voulus pour que les coûts n'augmentent pas davantage. Le groupe souligne que les autorités genevoises devraient contribuer financièrement à l'aménagement et à l'entretien des espaces publics qu'il est proposé de créer sur les parcelles de l'OIT.
- 133.** L'intervenant demande au Bureau de tenir la commission informée des négociations concernant les travaux de rénovation. Il apprécie que le Bureau ait fourni une vue d'ensemble des locaux de l'OIT et remercie les pays qui mettent gratuitement des locaux à la disposition de l'Organisation, engageant d'autres Etats Membres à en faire de même.
- 134.** M. Lima Godoy (membre employeur et vice-président du Sous-comité du bâtiment) apprend avec satisfaction que les travaux ont été réalisés dans les temps et que la plupart des ressources disponibles ont été utilisées pour les travaux urgents qu'il fallait effectuer. Le groupe des employeurs approuve le point appelant une décision et recommande l'utilisation des 750 000 francs suisses pour la réfection du revêtement du sol des zones de parking susvisées.
- 135.** L'intervenant note qu'il importe d'établir des priorités pour l'utilisation des ressources existantes et d'avoir les crédits budgétaires correspondant aux travaux de rénovation prévus. Il souligne que les futurs travaux de rénovation dépendront de l'issue des négociations engagées entre le Bureau et les autorités suisses. Il exhorte donc le Bureau à poursuivre les négociations et approuve le point appelant une décision figurant au paragraphe 25.
- 136.** En ce qui concerne la vue d'ensemble des locaux de l'OIT, le groupe des employeurs note avec satisfaction que la gestion des locaux est présentée de façon plus transparente dans le document. Pour ce qui est des locaux en location, il importe, selon lui, d'avoir une politique appropriée de façon à ce que le coût des travaux de réparation soit partagé équitablement entre les propriétaires et le BIT.
- 137.** Le représentant du gouvernement du Japon demande que le paragraphe 7 du rapport soit amendé.

**138. La commission recommande au Conseil d'administration:**

- a) *d'approuver l'utilisation d'un montant pouvant atteindre jusqu'à 750 000 francs suisses provenant des fonds restants dans l'allocation pour travaux urgents, pour le revêtement du sol des niveaux P3(A) et P4 du parking;*
- b) *d'autoriser le Directeur général à conclure les arrangements qu'il jugera nécessaires en ce qui concerne l'octroi d'un accès public aux parcelles de l'OIT, y compris la clarification des responsabilités respectives des parties concernées, plus particulièrement en ce qui concerne les aspects financiers.*

**Rapport du Sous-comité des technologies de l'information et de la communication**  
(Onzième question à l'ordre du jour)

- 139.** La commission était saisie d'un document <sup>12</sup> contenant le rapport du Sous-comité des technologies de l'information et de la communication.
- 140.** Le représentant du gouvernement du Bangladesh, M. Mowla, prenant la parole en tant que président du sous-comité, présente le rapport. Le sous-comité a examiné deux documents: le premier, soumis pour décision, sur la stratégie en matière de technologies de l'information pour 2010-2015, et le second, soumis pour information, sur la mise en œuvre du Système intégré d'information sur les ressources (IRIS) dans les régions.
- 141.** L'orateur illustre le lien explicite entre cette stratégie et les trois autres stratégies présentées au cours de la présente session du Conseil d'administration, à savoir la stratégie en matière de ressources humaines, la stratégie en matière de connaissances et la stratégie de coopération technique. Le sous-comité souligne qu'il est possible d'améliorer le lien entre les résultats, les indicateurs et les étapes, et demande au Bureau de fournir davantage d'informations sur les coûts afférents à la mise en œuvre de cette stratégie. Il appelle la direction à s'impliquer davantage afin de consolider les ressources disponibles pour les technologies de l'information. Le sous-comité approuve le point soumis pour décision et exprime son intention de revoir la stratégie en matière de technologies de l'information au cours de sa mise en œuvre.
- 142.** En ce qui concerne le deuxième rapport de situation sur la mise en place du Système intégré d'information sur les ressources (IRIS), le sous-comité prend note du nouveau schéma de déploiement proposé par le Bureau et demande un calendrier plus précis ainsi que des informations détaillées sur les coûts.
- 143.** Le sous-comité souligne l'importance de tenir des séances d'information informelles et salue la proposition du Bureau de les maintenir. Il dit attendre avec intérêt un complément d'information sur la stratégie en matière de technologies de l'information et un point de situation concernant le système IRIS au cours de la session de mars 2010 du Conseil d'administration.
- 144.** M. Moore (membre employeur et vice-président du sous-comité) se dit préoccupé par la fragmentation des technologies de l'information au sein de l'Organisation, aussi bien au siège que dans les régions. Il estime que cette situation est une question de gestion qu'il

<sup>12</sup> Document GB.306/PFA/11.

convient de traiter. Il souscrit à la déclaration du président, qui demande au Bureau un calendrier précis concernant le système IRIS, et approuve le point soumis pour décision.

**145.** M. Nakajima (membre travailleur et vice-président du sous-comité) approuve le point soumis pour décision et attend avec intérêt la révision de la stratégie à la prochaine session du Conseil d'administration. A propos du système IRIS, le groupe des travailleurs se dit préoccupé par les retards survenus dans son déploiement dans les bureaux extérieurs et par le décalage qui s'accroît ainsi entre ces derniers et le siège. L'orateur approuve également l'initiative du Bureau visant à rendre compte, de façon claire et précise, de tous les types de dépenses afférentes aux technologies de l'information dans l'ensemble du Bureau, comme en témoigne la stratégie.

**146.** *La commission recommande au Conseil d'administration d'approuver la stratégie en matière de technologies de l'information 2010-2015, en tenant compte des opinions exprimées lors de sa discussion.*

## **Stratégies axées sur les résultats en 2010-2015**

(Douzième question à l'ordre du jour)

### **a) Vue d'ensemble**

**147.** La commission était saisie d'un document<sup>13</sup> concernant la vue d'ensemble des stratégies axées sur les résultats en 2010-2015.

**148.** M. Trotman, prenant la parole au nom du groupe des travailleurs, remercie le Bureau pour ses efforts visant à établir des liens entre les diverses stratégies soumises à la présente session du Conseil d'administration. Il considère que ces stratégies sont importantes pour tenir les engagements contractés au titre du cadre stratégique pour 2010-2015, du programme et budget pour 2010-11, du plan de mise en œuvre de la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable et de la riposte de l'OIT à la crise. Se référant au paragraphe 16, il se félicite que les stratégies soient axées sur le renforcement des services du Bureau pour répondre aux besoins des mandants. C'est un objectif important. Il importe tout autant que le BIT améliore sa capacité technique, de recherche et de sensibilisation dans le contexte de la crise. Le BIT est devenu un centre d'excellence pour les questions économiques, sociales et de travail, comme en témoigne notamment l'augmentation des demandes de conseils techniques que lui adressent ses mandants. A cet égard, M. Trotman indique qu'il serait utile que la commission reçoive un point de situation concernant l'avancement du réexamen de la structure extérieure, pour autant qu'il vise à améliorer la capacité technique du BIT de pourvoir aux besoins des mandants.

**149.** M. Julien, s'exprimant au nom du groupe des employeurs, rappelle qu'il avait exprimé en mars dernier le souhait que les diverses stratégies soient examinées à l'intérieur d'un même document. Il s'agit en effet de stratégies intégrées. Il serait souhaitable qu'à l'avenir deux conditions soient remplies: premièrement, les documents relatifs aux stratégies devraient être examinés pendant la discussion du programme et budget, et non six mois après; deuxièmement, ces stratégies devraient faire l'objet d'un seul et même document. Il est par ailleurs difficile, en raison du chevauchement des stratégies, de procéder à un examen méthodique: ainsi, le site Internet est mentionné dans le cadre de la stratégie de la connaissance et non dans celui des technologies de l'information; la stratégie de la

<sup>13</sup> Document GB.306/PFA/12/1.

connaissance comporte quant à elle des considérations sur la formation qui auraient pu figurer dans la stratégie des ressources humaines. Les exemples de ce type peuvent être multipliés.

- 150.** Le deuxième problème soulevé par le document sur la vue d'ensemble tient au fait que les diverses stratégies restent largement théoriques et ne s'accompagnent pas d'un plan de mise en œuvre. Elles présentent un certain nombre d'objectifs généraux – objectifs dont l'intervenant rappelle qu'ils bénéficient du plein appui de son groupe. Il constate néanmoins que les différents documents ne présentent pas suffisamment d'informations pratiques, notamment en ce qui concerne les incidences financières des stratégies et les moyens qui doivent leur être affectés. Le programme et budget ayant déjà été adopté, il va falloir procéder à l'intérieur de ce cadre, avec les limites que cela implique nécessairement.
- 151.** L'orateur constate en outre que le lien avec les coordinateurs des plans de travail axés sur les résultats et les plans de travail n'est pas suffisamment explicite, ce qui est d'autant plus regrettable que le débat consacré à ces résultats et le travail d'équipe auquel ils ont donné lieu constituent d'excellentes initiatives, prometteuses pour la suite des opérations. Le groupe des employeurs aurait souhaité que cet aspect très positif de l'évolution de la gestion du Bureau se reflète dans les documents relatifs aux stratégies et s'interroge sur la question de savoir si le rapport d'exécution du programme et budget inclura une évaluation des diverses stratégies. Le groupe des employeurs souhaite par conséquent suspendre son approbation et attendre l'issue de la discussion, notamment avec les gouvernements, avant de se prononcer de manière définitive.
- 152.** L'intervenant s'interroge par ailleurs sur les limites de l'intervention du Conseil d'administration dans les stratégies du BIT et constate notamment que la question du rôle du Conseil dans la gestion des ressources humaines reste encore sans réponse, ce qui est problématique, tant pour le Bureau que pour les groupes. En effet, le groupe des employeurs tient à assurer sa fonction de gouvernance, mais n'a nullement l'intention d'empiéter sur les responsabilités du Bureau ou du Directeur général.
- 153.** Se référant à la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, M. Julien cite le passage dans lequel est invoquée la nécessité d'assurer la cohérence, la coordination et la collaboration au sein du BIT, le renforcement et le maintien des politiques et des capacités opérationnelles, une utilisation efficiente et efficace des ressources, des processus de gestion et des structures institutionnelles, des compétences, une base de connaissances adéquate et des structures de gouvernance efficaces. Il fait observer qu'il est loin d'être certain que les stratégies à l'examen donnent effectivement au Bureau les moyens d'appliquer ces diverses politiques. En effet, la disjonction dans le temps de l'examen des différents outils reste un facteur d'opacité et constitue un obstacle au rôle de gouvernance du Conseil d'administration. L'orateur, tout en reconnaissant l'effort accompli par le Bureau pour essayer de clarifier la situation, assurer la cohérence entre les diverses stratégies et mettre à exécution le mandat qui lui est assigné par la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, note toutefois que, même si leurs objectifs généraux conservent toute leur pertinence, les stratégies, telles que présentées dans les documents, ne sont pas suffisamment élaborées pour permettre au Conseil d'administration de disposer des éléments d'information dont il aurait besoin pour prendre une décision.
- 154.** La commission prend note du document.



## b) Stratégie en matière de ressources humaines

155. La commission était saisie d'un document <sup>14</sup> sur la stratégie en matière de ressources humaines.
156. La discussion que la commission a consacrée à ce document est reproduite en substance dans le deuxième rapport de la commission, intitulé «Questions de personnel» <sup>15</sup>.

## c) Stratégie en matière de connaissances

157. La commission était saisie d'un document sur la stratégie en matière de connaissances – renforcer la capacité de concrétiser le travail décent et le Pacte mondial pour l'emploi <sup>16</sup>.
158. M. Torres, directeur de l'Institut international d'études sociales, présente le document, qui a été préparé conjointement avec M<sup>me</sup> Tabatabai, directrice du Département de la communication et de l'information publique, en consultation avec d'autres groupes de l'ensemble du Bureau.
159. M. Trotman, s'exprimant au nom du groupe des travailleurs, fait remarquer que les travaux de recherche du BIT peuvent aider à mieux comprendre le processus complexe du développement et contribuent de manière déterminante à la mise en œuvre du Pacte mondial pour l'emploi. Il fait observer que les efforts déployés pour faire du BIT un centre d'excellence ont commencé et doivent être poursuivis. Il reconnaît que les connaissances sont constamment interprétées à travers le prisme de la théorie, de sorte que le BIT doit enseigner à son personnel à garder présente à l'esprit la perspective unique de l'Organisation lorsqu'il se lance dans des travaux de recherche. En ce qui concerne les mécanismes d'examen par des pairs, l'orateur dit que non seulement la qualité académique de la documentation produite par le BIT doit être prise en compte, mais aussi son utilité sur le plan pratique. Etant donné que le Bureau, comme toute autre organisation, dispose de moyens limités pour répondre à chaque problème, il importe d'améliorer la coopération avec des partenaires externes de manière à mobiliser les précieuses connaissances détenues par la communauté extérieure et à placer le travail décent, le Pacte mondial pour l'emploi et la Déclaration sur la justice sociale au centre du discours intellectuel plus large. L'intervenant tient à faire passer un message, à savoir qu'un relèvement durable après l'actuelle crise doit avoir pour fondements la création d'emplois décents et l'augmentation des revenus dont peuvent disposer les travailleurs, grâce à une meilleure protection sociale et à l'établissement d'un socle social. Il propose que les recherches soient centrées sur quatre priorités: les politiques économiques, sociales et financières internationales à mettre en œuvre pour une reprise durable et équitable; les stratégies de relance par les revenus; la compréhension des politiques axées sur le travail décent qui réussissent; et des équipes de recherche pour appuyer les pays. Il préconise de plus amples échanges d'informations et une coopération dans la recherche entre le mouvement syndical, les établissements universitaires progressistes et le BIT. Il demande qu'il soit tenu compte de ces commentaires lors de la mise en œuvre de la stratégie en matière de connaissances, et déclare que le groupe des travailleurs approuve le point soumis pour décision.

<sup>14</sup> Document GB.306/PFA/12/2.

<sup>15</sup> Document GB.306/9/2.

<sup>16</sup> Document GB.306/PFA/12/3.

- 160.** M. Julien, prenant la parole au nom du groupe des employeurs, approuve le point soumis pour décision. Il relève que le document en question est le mieux structuré parmi les quatre stratégies axées sur les résultats dont la commission est saisie. Une stratégie ambitieuse en matière de connaissances est pleinement justifiée dans la situation actuelle compte tenu du rôle de l'OIT, à savoir aider à trouver une réponse à la crise. Il serait préférable d'examiner conjointement l'ensemble des stratégies axées sur les résultats et il serait utile d'évaluer les enseignements tirés d'expériences passées en matière de gestion de la connaissance. Des informations plus détaillées concernant la mise en œuvre et les ressources financières requises pour atteindre les divers résultats permettraient aux mandants de mieux évaluer la faisabilité de la stratégie. Il demande des éclaircissements sur la coordination des activités (paragr. 10) et les implications pour les parties prenantes (paragr. 14) et fait observer que les parties prenantes devront être associées à la sélection des sujets pour les projets envisagés aux paragraphes 10 et 11. Il s'interroge sur les implications pour les autres parties prenantes, découlant des propositions relatives à un examen par des pairs. Il reconnaît la nécessité de disposer d'une base de données probantes (paragr. 12), mais il attire également l'attention sur le travail positif qui est déjà entrepris dans ce domaine. Il souscrit à la déclaration selon laquelle les bureaux extérieurs et les mandants perçoivent parfois les recherches effectuées comme étant trop générales (paragr. 33). Les études entreprises doivent être imprégnées de la philosophie qui sous-tend la Déclaration de 2008. Il partage le point de vue de précédents intervenants, selon lequel l'interprétation des données est un aspect crucial qui nécessite un examen approfondi.
- 161.** La représentante du gouvernement du Royaume-Uni, s'exprimant au nom du groupe des pays industrialisés à économie de marché (PIEM), dit que ce groupe approuve le point soumis pour décision. Le BIT s'est vu assigner un rôle important de surveillance des réponses à la crise, de sorte qu'il est plus important que jamais d'entreprendre des travaux d'analyse qui soient crédibles et de grande qualité. L'oratrice se félicite de l'approche intégrée adoptée dans le document, puisqu'il traite du cycle complet des activités en matière de connaissances, depuis la création jusqu'à l'échange et la diffusion. Une autre idée maîtresse du document est que la gestion de la connaissance ne peut être considérée séparément des trois autres stratégies.
- 162.** L'intervenante souligne le rôle important de l'Institut international d'études sociales dans la création et la gestion de connaissances. Elle exprime l'espoir que la question récurrente de l'emploi favorisera la mise en œuvre de la stratégie en matière de connaissances. L'objectif principal doit être de répondre aux besoins des mandants. Elle propose que les termes «de plus en plus» soient supprimés dans la formulation de la troisième cible associée à l'indicateur 1.1, et que le délai pour atteindre la cible concernant la proportion de publications devant faire l'objet d'un examen par des pairs soit avancé. Elle demande des éclaircissements concernant les critères utilisés pour définir les publications phares. Elle fait remarquer qu'il serait utile d'avoir une idée des coûts afférents à ces résultats en matière de connaissances. Elle se réfère au risque mentionné au paragraphe 31, à savoir que le Bureau pourrait ne pas compter au sein de son personnel suffisamment de chercheurs et d'analystes. Elle propose d'envisager une étroite coopération avec d'autres organisations pour les activités de recherche, comme moyen de maîtriser les coûts.
- 163.** Le représentant du gouvernement de la France soutient la déclaration des PIEM. Il souligne l'importance de mettre en œuvre des stratégies axées sur les résultats, surtout à la lumière des responsabilités croissantes qui ont été confiées à l'OIT. Il remercie M. Torres de l'action qu'il a menée en qualité de directeur de l'Institut international d'études sociales et du rôle décisif qu'il a joué dans la réponse de l'OIT à la crise. La stratégie ambitieuse en matière de connaissances, qui a été exposée à la commission, est venue à point nommé, parce que le BIT doit être à même de fournir des données et des analyses de qualité lorsqu'il est amené à le faire. Il est crucial que le BIT ait les moyens d'accroître la visibilité et la crédibilité de son travail. Il souligne l'importance d'intégrer la stratégie en

matière de connaissances aux autres stratégies. La coopération avec les autres organisations pourrait permettre de renforcer les capacités du BIT.

- 164.** Le représentant du gouvernement de l'Argentine soutient le point appelant une décision et souscrit aux propos des orateurs précédents, selon lesquels une stratégie en matière de connaissances efficace et fondée sur des données probantes est essentielle pour renforcer les capacités du Bureau et obtenir des résultats dans le domaine du travail décent et en ce qui concerne le Pacte mondial pour l'emploi. La stratégie aura un impact moindre si le Bureau n'est pas en mesure de faire appel à suffisamment de chercheurs et d'analystes des politiques ou si son action n'est pas bien coordonnée avec celle des ressources humaines. En ce qui concerne le résultat 1, le représentant du gouvernement de l'Argentine fait remarquer que le processus de collecte de données empiriques à des fins de recherche suppose de mener un travail sur le terrain et qu'il est nécessaire de tenir compte de la situation aux niveaux régional et sous-régional. Il est aussi important de travailler en étroite concertation avec les autres organisations. En ce qui concerne le résultat 3, il fait observer que des difficultés de communication subsistent, en particulier en ce qui concerne la nécessité de définir de manière plus précise les messages clés de l'OIT et de déterminer plus clairement le public cible, en particulier dans le cadre de l'Agenda du travail décent.
- 165.** Le représentant du gouvernement de l'Australie appuie la déclaration prononcée au nom du groupe des PIEM et adresse ses félicitations au Bureau pour la qualité du document portant sur la stratégie en matière de connaissances. Bien que le document définisse précisément les questions relatives aux modalités pratiques de diffusion des connaissances, il ne traite pas suffisamment de l'aspect lié au changement de culture qui s'impose si l'on veut mettre en œuvre la stratégie en matière de connaissances. En particulier, il évoque le rapport de 2004 du Corps commun d'inspection des Nations Unies (CCI) intitulé *Knowledge management at the ILO* (Gestion des connaissances à l'OIT) et préconise que le Bureau tienne compte de ce changement nécessaire dans le cadre de ses efforts de gestion des connaissances pour veiller à instaurer une culture du partage des connaissances.
- 166.** La représentante du gouvernement des Etats-Unis soutient pleinement la déclaration du groupe des PIEM. Elle souligne l'importance de produire des supports d'information pertinents et de bonne qualité pour faciliter l'élaboration de recommandations stratégiques adaptées. La communauté internationale sollicite de plus en plus le savoir-faire du BIT, comme en témoignent les demandes du G20 et de l'ECOSOC, aussi faut-il agir rapidement pour donner effet à la stratégie en matière de connaissances.
- 167.** Le représentant du gouvernement de l'Inde relève qu'il est essentiel de gérer les connaissances de manière efficace pour mettre en œuvre l'Agenda du travail décent et que la coopération avec des partenaires externes est également primordiale pour permettre au Bureau de tirer parti des connaissances venues de l'extérieur et de renforcer la qualité et la pertinence de ses recherches. En ce qui concerne le résultat 3, il souligne qu'il serait bon que le site Web de l'OIT soit conçu de manière plus logique et qu'il fasse ressortir clairement les corrélations existant entre les divers axes de travail de l'Organisation. Le site devrait permettre d'avoir facilement accès à des profils de pays bien définis et mettant en évidence les besoins spécifiques en matière de développement. Tout en souscrivant à la stratégie, il demande à ce que les présentes observations soient prises en compte.
- 168.** M<sup>me</sup> Tabatabai explique que les publications phares sont destinées à être diffusées auprès d'un lectorat qui ne se limite pas aux mandants et aux partenaires de l'OIT, et visent donc à étendre l'influence de l'OIT à long terme. Les publications phares reçoivent un appui ciblé sur le plan du marketing et de la communication de sorte à en accroître l'impact et la visibilité, aussi bien pour ce qui est de la version électronique que de la version papier. La visibilité accrue des publications phares signifie qu'elles font toujours l'objet d'un examen

externe par les pairs et qu'elles doivent être de particulièrement bonne qualité, autant pour ce qui est du fond que de la forme. M<sup>me</sup> Tabatabai est d'accord avec le fait qu'il faudrait que les connaissances du BIT soient plus clairement présentées sur le site Web et elle explique que le Département de la communication et de l'information publique a d'ores et déjà entrepris d'analyser les données relatives à l'utilisation qui est faite du site et qu'il analyse aussi actuellement les résultats d'une enquête auprès des utilisateurs visant à déterminer quelles améliorations pourraient y être apportées au site. Les premiers résultats de l'enquête font apparaître une forte demande de travaux de recherche et d'informations statistiques ainsi que d'informations permettant de mettre en évidence l'incidence des programmes et des projets du BIT sur les personnes et les communautés. En ce qui concerne la diffusion des messages clés, M<sup>me</sup> Tabatabai indique qu'il faut avant tout veiller à ce que le plus de personnes possible connaissent et comprennent les enjeux du Pacte mondial pour l'emploi et que cet objectif s'inscrit dans la promotion de l'Agenda du travail décent, qui est en cours. Elle souligne aussi l'importance et la nécessité de tenir compte de l'interdépendance entre la stratégie en matière de connaissances et les autres stratégies présentées à la commission.

- 169.** M. Torres indique qu'il est important d'éclaircir les suppositions théoriques en matière de recherche et que les mécanismes d'examen par les pairs peuvent y contribuer. Il dit que la qualité analytique des documents et aussi leur pertinence stratégique sont prises en compte lors du processus d'examen par les pairs. Il est essentiel de coopérer avec d'autres organisations et de mettre à profit des partenariats extérieurs pour entretenir et renforcer le message véhiculé par le Pacte mondial pour l'emploi. Il relève que les régions sont particulièrement importantes en tant que foyer de production, d'échange et de diffusion des connaissances. En ce qui concerne la formation, l'Institut international d'études sociales et le Centre de Turin se penchent sur de nouvelles initiatives de suivi de la Déclaration de 2008. Il constate que l'absence d'estimation des coûts pour les résultats 1 et 2 suscite des préoccupations, mais souligne que ces activités vont dans le sens des 19 résultats déjà approuvés dans le cadre stratégique. Pour ce qui est de la mise en œuvre, le Bureau est déjà résolu à agir rapidement pour donner suite à de nombreuses initiatives présentées dans la stratégie en matière de connaissances, et de nombreux efforts ont été faits dans ce sens. Le Bureau réorganise déjà son travail pour donner effet à l'avis récent du Directeur général au sujet de l'application du Pacte mondial pour l'emploi.
- 170.** La représentante du Directeur général, M<sup>me</sup> O'Donovan, directrice exécutive du Secteur de la gestion et de l'administration, indique que la stratégie en matière de connaissances, tout comme d'autres stratégies axées sur les résultats, témoigne de l'engagement du Bureau à mettre en œuvre une approche intégrée dans ces domaines fondamentaux. Elle dit que le débat de la commission a été très utile pour suggérer des améliorations à prendre en compte, parce que le Bureau cherche à appliquer l'ensemble de ces stratégies. Elle souligne que le Bureau reconnaît qu'il est nécessaire de repenser les priorités et réaménager les ressources pour répondre aux besoins des mandants et aux engagements pris par le Bureau.
- 171.** *La commission recommande au Conseil d'administration d'adopter la stratégie en matière de connaissances 2010-2015, en tenant compte des vues exprimées lors de sa discussion.*

## Evaluations

(Treizième question à l'ordre du jour)

### a) Rapport d'évaluation annuel 2008-09

- 172.** La commission était saisie d'un document <sup>17</sup> comprenant le rapport d'évaluation annuel 2008-09.
- 173.** M. Trotman, s'exprimant au nom du groupe des travailleurs, relève l'utilité du rapport d'évaluation en ce qu'il attire l'attention sur la fonction d'évaluation du Bureau. A propos du paragraphe 17, il se dit préoccupé par le fait que les principaux mécanismes d'établissement des rapports du Bureau ne soient pas harmonisés. Plus précisément, il semblerait qu'il n'existe pas de systèmes de suivi intégrés, transparents et immédiatement accessibles pour la gestion des programmes et des projets. M. Trotman indique que le groupe des travailleurs appuie les recommandations figurant au paragraphe 20, particulièrement en ce qui concerne l'amélioration de la conformité entre les priorités des programmes par pays de promotion du travail décent et celles des Plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) et les cadres de planification et de décision du BIT. Le groupe des travailleurs soutient aussi l'amélioration des instruments nécessaires au suivi et à l'évaluation des résultats des programmes par pays de promotion du travail décent, et l'appui aux mandants afin de leur permettre de participer à ces processus.
- 174.** En ce qui concerne le paragraphe 6, M. Trotman demande un complément d'information pour savoir comment les questions abordées dans la Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable sont prises en compte dans le cadre des évaluations. Il souligne la nécessité d'associer les partenaires sociaux lors de l'élaboration des programmes par pays de promotion du travail décent, et d'y intégrer systématiquement les normes internationales du travail. Il ajoute que les principes avancés dans la Déclaration de 2008 et le Pacte mondial sur l'emploi devraient largement déterminer le contenu et les mécanismes régissant les programmes par pays de promotion du travail décent.
- 175.** En ce qui concerne le tableau 1, M. Trotman demande pourquoi il y a eu 24 évaluations de projet indépendantes sur le travail des enfants et seulement une sur la promotion des normes fondamentales du travail, et suggère de trouver un meilleur équilibre à l'avenir, compte tenu notamment de l'importance que l'on attache aux normes du travail en tant que pierre angulaire des activités du BIT. En outre, il demande que les recommandations sur la manière d'améliorer les programmes par pays de promotion du travail décent soient appliquées.
- 176.** Le groupe des travailleurs souscrit au point appelant une décision.
- 177.** M. Julien, s'exprimant au nom du groupe des employeurs, remercie le Bureau d'avoir répondu aux attentes exprimées par le Conseil d'administration en matière d'évaluation. Les employeurs sont convaincus que l'évaluation est un exercice indispensable au bon fonctionnement du BIT et à la réalisation de ses activités mais ils émettent quelques réserves quant aux moyens que se donne le Bureau pour mener à bien cette tâche. L'orateur s'inquiète notamment des conclusions de l'étude mentionnées au paragraphe 17 du document et souhaiterait des réponses du Bureau sur les corrections qu'il compte apporter aux dysfonctionnements mentionnés dans le document; il cite notamment les difficultés mentionnées au paragraphe 32, les problèmes de méthodologie et de contexte de

<sup>17</sup> Document GB.306/PFA/13/1.

l'évaluation évoqués au paragraphe 9 et le suivi des enseignements tirés des examens internes des programmes par pays de promotion du travail décent.

- 178.** Alors que la Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable insiste sur la place des mandants et la nécessité que le Bureau s'adapte pour répondre à leurs besoins, le document n'indique pas si les mandants sont satisfaits du travail accompli et laisse penser que l'exécution des programmes par pays de promotion du travail décent et la réponse aux besoins des mandants sont deux choses distinctes. Or ces programmes devraient répondre aux priorités des mandants, telles que ceux-ci les ont identifiées. De même, les résultats obtenus ne doivent pas «être compatibles» avec les priorités, comme indiqué au paragraphe 11, mais plutôt respecter ces priorités. Il faut inverser la tendance et revenir à la philosophie de la Déclaration de 2008.
- 179.** Les employeurs souhaitent que les évaluations reflètent aussi l'opinion des mandants face aux programmes. L'intervenant demande des informations sur l'atelier organisé à Turin pour les mandants sur le suivi du comité tripartite mis en place en Zambie et sur l'implication d'ACT/EMP et d'ACTRAV dans le travail de sensibilisation mené à l'intention des fonctionnaires des bureaux extérieurs. Tout en se félicitant de la politique d'évaluation mise en place au BIT, les employeurs aimeraient qu'une plus large place soit faite à l'impact des activités sur le terrain et que le rapport d'évaluation annuel se concentre moins sur les questions méthodologiques mais davantage sur les enseignements tirés du travail d'évaluation, sur les recommandations et sur le suivi mené par le Bureau.
- 180.** L'intervenant souhaite des informations sur le rôle et la composition du Comité consultatif d'évaluation. Il se félicite que son groupe ait été consulté dans l'exercice d'évaluation externe indépendante de la fonction d'évaluation de l'OIT et espère que les consultations se poursuivront car il s'agit d'un exercice très important. Concernant les activités prévues pour 2010, les employeurs auraient préféré un examen du programme de promotion du travail décent de l'Azerbaïdjan et non du Kirghizistan, car ce pays n'a pas d'organisation d'employeurs membre de l'OIE.
- 181.** En conclusion, l'orateur demande que tous les responsables des programmes évalués fournissent eux aussi leurs évaluations et pas seulement le département spécialisé. Il appelle les gouvernements à impliquer davantage les partenaires sociaux dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des programmes de l'OIT dont ils bénéficient et invite le Bureau à solliciter plus fréquemment l'opinion des mandants. Enfin, il appuie le point pour décision figurant dans le document.
- 182.** Le représentant du gouvernement de l'Australie complimente le Bureau pour la solidité et la transparence du rapport d'évaluation annuel. Il souligne que le Bureau devrait donner suite à chaque recommandation et que les mesures prises devraient être spécifiques et bien claires. Se référant aux résultats de l'étude d'évaluabilité des programmes par pays de promotion du travail décent, il commente l'utilité de l'introduction par le Bureau d'indicateurs de performance pour ses bureaux extérieurs et demande des renseignements sur cette initiative, en indiquant que, lors de la session du Conseil d'administration de mars 2009, le Bureau s'est engagé à la réaliser. Il termine en rendant hommage au Bureau pour avoir accepté l'évaluation externe indépendante de la fonction d'évaluation de l'Organisation.
- 183.** Le représentant du gouvernement du Japon, s'exprimant au nom des PIEM, indique que le rapport est un bon instrument de contrôle et qu'il décrit très bien la manière dont la fonction d'évaluation du BIT est renforcée. Il demande confirmation du fait que le rapport couvre toutes les activités d'évaluation menées au sein du Bureau. L'orateur dit que les PIEM se félicitent de l'amélioration des résultats concernant l'évaluabilité des programmes par pays de promotion du travail décent et souligne l'importance des évaluations de ces

programmes et la nécessité de consacrer plus de travaux à l'amélioration des indicateurs se rapportant à ces programmes. Prenant note des lacunes signalées au paragraphe 17, les PIEM jugent préoccupant qu'il n'existe pas de système de suivi de l'information intégré, transparent et immédiatement accessible. En outre, les PIEM se félicitent des mesures prises pour améliorer les systèmes de suivi du BIT, mais engagent le Bureau à poursuivre ses efforts. En ce qui concerne l'expérience acquise à ce jour s'agissant des examens internes des programmes par pays de promotion du travail décent, l'intervenant indique que, pour les PIEM, il est particulièrement important d'assurer une meilleure corrélation entre les programmes par pays et les PNUAD en vue de l'exécution de l'Agenda du travail décent. Les PIEM se félicitent par ailleurs de la mise en place du système de gestion des connaissances i-Track qui permet de répertorier les enseignements tirés mais s'inquiètent du fait que la mesure dans laquelle ces enseignements sont réutilisés par la direction et le personnel du Bureau ne semble pas connue. Les PIEM proposent que la mise à profit des enseignements tirés fasse partie de l'évaluation du travail de la direction et du personnel du BIT.

- 184.** Les PIEM sont satisfaits du mandat et de la procédure se rapportant à l'évaluation externe indépendante de la fonction d'évaluation. L'orateur indique que ces pays reconnaissent le rôle important que l'évaluation devrait jouer concernant l'orientation stratégique du BIT mais sont d'avis que les liens actuels entre l'évaluation, l'élaboration des politiques et la budgétisation ne sont pas bien établis. L'intervenant fait part de sa préoccupation quant au fait que le Conseil d'administration ne dispose pas d'un document sur une évaluation complète et stratégique reliant les enseignements tirés des évaluations à l'exercice de programmation et de budgétisation de l'année suivante. Faisant observer que le Conseil d'administration profiterait grandement d'informations stratégiques sur les résultats d'évaluations pour assumer ses fonctions en matière d'élaboration de politiques, l'orateur demande au Bureau de tenir compte de ce point de vue lorsqu'il mettra au point la nouvelle stratégie d'évaluation qu'il doit présenter à la session du Conseil d'administration de novembre 2010.
- 185.** Le représentant du gouvernement de l'Inde évoque plusieurs points que son gouvernement souhaite soulever: 1) ce dernier est en faveur de l'alignement sur la Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable; 2) il apprécierait d'obtenir des informations sur les critères de sélection des huit pays pilotes mentionnés au paragraphe 6; 3) il demande que l'on s'attache à définir des indicateurs qui permettent d'évaluer l'efficacité, l'efficience, la pertinence, les effets et la durabilité; 4) il demande que des efforts soient déployés pour éliminer les chevauchements et la fragmentation des systèmes de suivi; 5) il reconnaît la valeur de l'autoévaluation effectuée en prévision de l'élaboration du cadre stratégique pour 2010-2015, et se déclare optimiste quant à l'adoption d'une planification des travaux axée sur les résultats, la réussite de cette planification allant dépendre d'un travail rigoureux; 6) il souligne la nécessité d'assurer des évaluations suffisantes dans le domaine de l'emploi et de la protection sociale; et 7) il rappelle au Bureau qu'il faut évaluer les résultats des bureaux extérieurs en excluant de l'évaluation les programmes des gouvernements.
- 186.** La représentante du gouvernement des Etats-Unis approuve sans réserve la déclaration des PIEM et insiste sur l'importance que revêt l'évaluation pour son gouvernement. Elle se félicite de l'augmentation de 50 pour cent des évaluations indépendantes, note les améliorations apportées à l'évaluabilité des programmes par pays et annonce un soutien en faveur des plans d'évaluation en 2010, y compris pour l'évaluation externe indépendante de la fonction d'évaluation.
- 187.** Le représentant du gouvernement de la République islamique d'Iran se félicite de la qualité du rapport qu'il juge multidimensionnel et complet. Il note qu'il est nécessaire de porter une plus grande attention aux conclusions présentées au paragraphe 17 et souligne

l'importance d'un alignement des programmes par pays sur les PNUAD. Se référant au paragraphe 32, il souscrit à une diffusion des enseignements tirés et demande au BIT de se rappeler que «tout est dans la mesure».

- 188.** Le représentant du gouvernement du Liban complimente le Bureau pour les progrès de la fonction d'évaluation et estime que les évaluations sont importantes lorsqu'il s'agit de repérer les lacunes pour lesquelles de nouveaux programmes sont nécessaires comme dans le domaine de la protection sociale. L'intervenant approuve par ailleurs les plans concernant l'évaluation externe indépendante de la fonction d'évaluation.
- 189.** La représentante du Directeur général (M<sup>me</sup> Logan, chef de l'Unité d'évaluation) indique que le paragraphe 17 récapitule plusieurs insuffisances des systèmes de suivi et d'autoévaluation du BIT. Elle recommande que le Bureau prenne des mesures pour combler les lacunes dans la pratique actuelle, notamment pour ce qui est de la GAR, et que l'Unité d'évaluation travaille avec PARDEV et PROGRAM, en particulier, pour traiter ces questions. L'oratrice mentionne un certain nombre de nouveaux outils et systèmes améliorés récemment mis au point et utilisés comme la base de données i-Track, le futur déploiement d'IRIS et de sa nouvelle fonctionnalité concernant le recueil d'informations sur les projets. Elle souligne par ailleurs la capacité supplémentaire apportée grâce à l'augmentation du nombre d'évaluateurs dans chacune des régions. Le système i-Track, en particulier, répertorie les enseignements tirés d'évaluations indépendantes de projets de coopération technique et de programmes par pays, parmi d'autres. Cela permettra un traitement plus systématique des enseignements tirés dans les rapports qui seront établis à l'avenir.
- 190.** Pour ce qui est de la clarification de l'examen des méthodes employées pour évaluer les effets de l'OIT, l'intervenante explique que le Bureau projette de faire rapport sur ses conclusions en 2010. De même, concernant les huit pays pilotes dans lesquels les capacités nationales d'évaluation seront renforcées, le Bureau commencera ses travaux à Sri Lanka et arrêtera définitivement le choix des pays supplémentaires en faisant en sorte que toutes les régions soient couvertes.
- 191.** En ce qui concerne le grand nombre d'évaluations ayant trait au travail des enfants en 2009, cela est dû au recul de la coopération technique lié à la programmation technique en rapport avec la Déclaration de 2008 et à la probabilité que certains projets passent au-dessous du seuil limite de 500 000 dollars E.-U.
- 192.** M<sup>me</sup> Logan note que le choix s'est porté sur le Kirghizistan pour une évaluation du programme par pays en 2010 après des consultations tenues avec la région, avec le Comité consultatif d'évaluation et en application des critères convenus, selon lesquels ce pays convient le mieux pour une évaluation à ce stade. Elle confirme que des consultations se tiendront avec les groupes de mandants sur l'évaluation externe indépendante, y compris pendant la session de mars 2010 du Conseil d'administration.
- 193.** M. Trotman, s'exprimant au nom du groupe des travailleurs, demande à la chef de l'Unité d'évaluation de reconnaître qu'il est important de faire participer des représentants des groupes des travailleurs et des employeurs aux consultations concernant les prochaines évaluations.
- 194. *La commission recommande au Conseil d'administration de:***
- a) demander au Directeur général de poursuivre ses efforts pour aligner la fonction d'évaluation sur la mise en œuvre de la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable; et*



*b) fournir des orientations sur les priorités en matière d'évaluation pour 2010 et les dispositions relatives à l'évaluation externe indépendante de la fonction d'évaluation du BIT.*

**b) Evaluation indépendante du programme par pays de promotion du travail décent de l'OIT pour l'Indonésie**

- 195.** La commission était saisie d'un document <sup>18</sup> résumant l'évaluation indépendante du programme par pays de promotion du travail décent de l'OIT pour l'Indonésie.
- 196.** M. Julien, s'exprimant au nom du groupe des employeurs, remercie le Bureau et EVAL pour ce rapport, complet et synthétique, mais regrette que la situation économique et sociale du pays n'y soit pas présentée, notamment en ce qui concerne le dialogue social qui est un concept récent en Indonésie.
- 197.** L'orateur appelle le BIT à mettre en œuvre les recommandations visées au paragraphe 40. Le peu d'intérêt des donateurs pour le dialogue social est décevant et l'orateur invite donc les gouvernements à agir pour répondre à cette priorité.
- 198.** La recommandation n° 1 appelle des explications, car elle insiste sur les organisations de travailleurs mais pas sur les organisations d'employeurs.
- 199.** S'agissant du paragraphe 11, l'orateur s'interroge sur les raisons qui ont limité l'action du Bureau au niveau du transfert de connaissances des enseignements et demande s'il s'agit d'un problème de gestion ou de motivation. De même, le paragraphe 28 appelle des précisions, car il laisse entrevoir un problème d'organisation des activités d'évaluation du BIT. L'orateur se dit préoccupé par les commentaires concernant la gestion axée sur les résultats formulés aux paragraphes 31 à 34, notamment au paragraphe 32, et indique qu'il reviendra lors de l'examen du point 7 à l'ordre du jour.
- 200.** L'orateur demande au bureau de Jakarta de mettre en œuvre très rapidement la recommandation n° 9 avec l'aide du siège, celui-ci étant tenu de veiller à ce que les bureaux régionaux puissent travailler le plus efficacement possible. Pour le groupe des employeurs, un taux d'exécution de 76 pour cent n'a rien d'extraordinaire. Enfin, l'orateur relève que les programmes par pays de promotion de travail décent n'ont pas encore atteint l'âge adulte; ils ne forment pour l'heure qu'un ensemble de projets disparates dans les pays concernés. L'élaboration d'une stratégie globale par pays est un défi important que le Bureau doit relever pour répondre aux attentes des mandants. L'orateur soutient le point appelant une décision.
- 201.** M. Trotman, s'exprimant au nom du groupe des travailleurs, considère que l'évaluation offre une bonne estimation des succès, des difficultés et des enjeux du programme et souligne, en particulier, la conclusion selon laquelle les ressources se sont révélées insuffisantes pour mettre en œuvre la priorité concernant le dialogue social et le renforcement des capacités des mandants et, notamment, des organisations de travailleurs. Il insiste sur la nécessité de mieux définir les objectifs au moment de l'élaboration des prochains programmes par pays, en indiquant que le programme actuel a été conçu à l'origine en fonction du portefeuille de projets de coopération technique.

<sup>18</sup> Document GB.306/PFA/13/2.

- 202.** L'intervenant fait observer que, si de nombreux travaux ont été consacrés à la reconstruction après une catastrophe, les efforts déployés pour renforcer et soutenir les organisations de travailleurs dans le cadre de ce type d'initiatives, ou pour examiner les conditions de travail, ont été comparativement faibles. M. Trotman exhorte les donateurs à financer les activités se rapportant à ces domaines vitaux. Il se félicite de la démarche adoptée dans le cadre du programme «Travailler mieux» mais suggère que les ressources du Compte supplémentaire du budget ordinaire soient affectées au financement de programmes et de projets touchant au dialogue social.
- 203.** Le groupe des travailleurs approuve résolument la mise au point des futurs programmes en consultation avec tous les mandants. Selon lui, le programme par pays concernant l'Indonésie aurait dû tendre à renforcer plus les capacités, à favoriser la démocratie et à donner les moyens d'agir aux syndicats, entre autres choses. Un plus grand nombre d'interventions auraient pu s'articuler autour des conventions n<sup>os</sup> 87 et 98 sur la liberté syndicale et la négociation collective. Par ailleurs, M. Trotman indique qu'il faut rester prudent et ne pas plaider en faveur de la flexisécurité dans les pays en développement. Il se demande également si les projets du BIT, comme le projet EAST, correspondent au mandat de l'OIT, étant donné que le projet prévoit une collaboration avec le ministère de l'Education et des organisations de la société civile.
- 204.** Les enseignements énumérés au paragraphe 35 devraient être mis en pratique et il devrait être créé un groupe de liaison chargé du suivi des programmes par pays après accord avec les mandants et les partenaires sociaux. L'orateur a par ailleurs exhorté le bureau régional à établir les structures nécessaires pour assurer un suivi régulier, et à employer des spécialistes du BIT sur les questions de travailleurs pour établir des liens entre le Bureau et les syndicats. Enfin, pour ce qui est d'une meilleure intégration des questions d'égalité entre les sexes, le groupe des travailleurs appuie la recommandation selon laquelle la priorité devrait être donnée au renforcement des capacités des organisations de travailleurs en matière d'égalité entre hommes et femmes.
- 205.** En résumé, le groupe des travailleurs fait savoir qu'il est pour la mise en œuvre des recommandations, en faisant observer que les recommandations n<sup>os</sup> 1, 2, 5 et 8 revêtent une importance toute particulière, et approuve le point appelant une décision.
- 206.** Le représentant du gouvernement de l'Australie se dit satisfait du rapport et de la critique constructive qu'il suscite. Il insiste sur la nécessité d'un suivi approprié tout en saluant les recommandations pour leur clarté, leur aspect pratique et leur faisabilité. La méthode appliquée est claire et solide. L'intervenant suggère que le style et le contenu soient imités dans le cadre d'autres évaluations.
- 207.** Le gouvernement de l'Australie salue en outre les progrès signalés, par exemple la ratification de 18 conventions par l'Indonésie ainsi que le dialogue social qui a permis ces ratifications. L'orateur regrette que ces progrès n'aient pas de lien avec le programme par pays. En ce qui concerne l'influence de la coopération technique sur la conception du programme, il demande s'il est réaliste d'élaborer des programmes par pays de promotion du travail décent sans tenir compte du portefeuille de la coopération technique. Il suggère que le portefeuille des projets de coopération technique existants dans un pays devrait avoir un effet sur son programme par pays de promotion du travail décent et que ce dernier devrait avoir une influence sur le choix des projets de coopération technique à mettre en œuvre dans le futur.
- 208.** La représentante du gouvernement des Etats-Unis salue la présentation franche des aspects positifs comme négatifs du programme par pays pour l'Indonésie, son taux d'exécution élevé et le renforcement de son influence et des partenariats qu'il permet. Le Bureau doit étudier les enseignements tirés de cette expérience et la conclusion de l'évaluation selon

laquelle les résultats obtenus dans le pays ne sont pas dus à la stratégie définie dans le cadre du programme par pays. Elle souligne à nouveau la qualité remarquable du rapport d'évaluation et appuie le point appelant une décision.

- 209.** La présidente invite M<sup>me</sup> Yamamoto, directrice du bureau régional pour l'Asie et le Pacifique, à répondre au nom du Directeur général.
- 210.** M<sup>me</sup> Yamamoto souscrit aux conclusions de l'évaluation et soutient en particulier celles relatives au renforcement de la capacité des mandants, la nécessité d'améliorer le dialogue social et la recommandation qui préconise une approche intégrée pour inclure les objectifs stratégiques du BIT dans le prochain programme par pays de promotion du travail décent pour l'Indonésie. Elle est convaincue que cette évaluation contribuera à améliorer la conception des futurs programmes par pays. Elaboré en 2006, le programme par pays actuellement mis en œuvre fournit le cadre mais reste dans une grande mesure en cours de développement; les critiques constructives peuvent donc être prises en considération.
- 211.** M<sup>me</sup> Yamamoto prend note de la recommandation n° 6 et de la nécessité d'envisager de manière innovante la mobilisation des ressources pour le dialogue social et le renforcement des capacités des mandants. Elle met en exergue le fait que le Bureau de l'OIT à Jakarta intègre des éléments liés au dialogue social, aux projets axés sur l'emploi des jeunes et le travail des enfants et fait ainsi en sorte que le dialogue social occupe une place importante dans les programmes de travail sur ces questions. Le programme «Travailler mieux» a toujours pour objet de chercher à améliorer les normes du travail, les conditions de travail et le dialogue social.
- 212.** En ce qui concerne les pratiques en matière de gestion axée sur les résultats, l'oratrice est consciente de la nécessité d'accroître la synergie entre les projets de coopération technique et les résultats attendus du programme par pays. Le bureau régional a augmenté le nombre de formations à la gestion axée sur les résultats et d'autres formations sont prévues, tant pour le personnel que pour les mandants au cours du prochain exercice biennal. L'actuel programme par pays de promotion du travail décent a été lancé avant la diffusion des lignes directrices élaborées par le Bureau sur la gestion axée sur les résultats mais, grâce à des consultations avec le siège, les liens entre les projets et les résultats du programme par pays sont de plus en plus étroits.
- 213.** Au sujet de la flexisécurité, le Bureau continue de consulter les mandants sur la manière de progresser et de prendre en compte leurs préoccupations, mais en raison de l'insuffisance des ressources, il est difficile de promouvoir des plans précis dans ce domaine.
- 214.** *La commission recommande au Conseil d'administration de demander au Directeur général de prendre en considération les conclusions, recommandations et enseignements tirés de l'évaluation indépendante du programme de promotion du travail décent pour l'Indonésie (2006-2009) en vue de l'élaboration du prochain programme destiné à ce pays.*

**c) Evaluation indépendante de la stratégie de l'OIT visant à accroître la capacité des Etats Membres d'élaborer des politiques et des programmes axés sur l'emploi des jeunes**

- 215.** La commission était saisie d'un document <sup>19</sup> présentant un résumé de l'évaluation indépendante de la stratégie de l'OIT visant à accroître la capacité des Etats Membres d'élaborer des politiques et des programmes axés sur l'emploi des jeunes.
- 216.** M. Julien, prenant la parole au nom du groupe des employeurs, se félicite de ce résumé de l'évaluation. Avant de faire des commentaires sur le rapport, il souhaite revenir sur une question déjà soulevée dans des discussions antérieures, qui est la mesure de l'impact et indique que, dans le cas présent, il aurait aimé que le document réponde à la question de savoir si l'Organisation a aidé les Etats Membres à adopter des mesures qui ont permis d'augmenter l'emploi des jeunes.
- 217.** Passant à des points précis, l'intervenant demande si les moyens insuffisants mentionnés au paragraphe 11 sont d'ordre humain ou financier et quelles sont les répercussions de cette situation; il souhaite des explications sur les blocages concernant les partenariats public-privé en Amérique latine évoqués au paragraphe 14 ainsi que sur les problèmes de coordination au paragraphe 15. Il souligne que, puisqu'en fin de compte ce sont les entreprises qui vont embaucher les jeunes, il faudrait examiner la question de l'inadéquation des systèmes de formation aux offres d'emploi sur le marché du travail, et rappelle qu'il s'agit d'un problème mondial. Il insiste sur le fait que le BIT doit encourager le rapprochement entre le monde de l'entreprise et la formation. Enfin, les employeurs appuient les appels à une coordination renforcée au paragraphe 26 et les recommandations proposées au paragraphe 33 qu'ils engagent le Bureau à mettre en œuvre. Ils souhaiteraient davantage d'exemples d'activités montrant notamment comment la question de l'emploi des jeunes est introduite dans les programmes par pays de promotion du travail décent. Ils soutiennent le point pour décision.
- 218.** M. Trotman, s'exprimant au nom du groupe des travailleurs, appuie le point appelant une décision et confirme que les travailleurs s'inquiètent de la situation difficile des jeunes, notamment des travailleurs pauvres et de ceux qui ont des contrats précaires et sont soumis à de mauvaises conditions de travail. Il souligne qu'il est important, d'une part, de traiter les droits au travail et la négociation collective comme des éléments essentiels de la stratégie pour l'emploi des jeunes convenue à la session de 2005 de la Conférence internationale du Travail et, d'autre part, d'inclure comme il se doit des domaines de programmation autres que ceux du Secteur de l'emploi. Il demande au Bureau de s'exprimer sur ce qui sera fait à ce sujet.
- 219.** Outre les initiatives visant à promouvoir l'emploi indépendant, l'orateur encourage le Bureau à travailler à la définition du train de mesures macroéconomiques qui sera à même de promouvoir l'emploi décent pour les jeunes. Il appelle le Bureau à travailler plus étroitement avec ACTRAV, afin que les préoccupations des travailleurs soient bien prises en compte.
- 220.** En conclusion, l'orateur note que les employeurs appuient surtout les recommandations a) et c), mais il se dit déçu que la réponse du Bureau ne porte pas davantage sur les insuffisances que l'évaluation met en évidence.

<sup>19</sup> Document GB.306/PFA/13/3.

- 221.** Le représentant du gouvernement du Royaume-Uni note que plusieurs recommandations préconisent une approche plus intégrée et une amélioration de la coordination et de la cohérence. Il attire en particulier l'attention sur la recommandation *i)* qui préconise un renforcement des systèmes nationaux de suivi et d'évaluation afin de mieux accompagner, à l'échelon national, la prise de décisions. L'orateur demande en outre que des efforts soient déployés dans le but de renforcer le lien entre emploi des jeunes et croissance économique à long terme. Notant que les politiques visant à faire coïncider les compétences et la demande sur le marché du travail sont essentielles, il propose qu'il soit envisagé de traiter cette question à une prochaine Conférence.
- 222.** La représentante du gouvernement de l'Australie met en exergue le fait que l'évaluation se fonde sur les résultats comme preuves des progrès réalisés au lieu de mesurer l'impact sur l'emploi des jeunes. L'évaluation part en outre du principe qu'il existe un lien entre l'action du BIT, par exemple les activités de sensibilisation, et l'amélioration de l'emploi des jeunes. L'oratrice note également que certaines recommandations portent sur la manière de procéder et demande si cela est dû au fait que ces problèmes doivent être traités, ou si la raison est que l'évaluation ne met pas en lumière les questions plus complexes liées à l'amélioration des programmes pour l'emploi des jeunes. Le rapport met également en évidence l'utilisation inégale des indicateurs et la difficulté que représente l'évaluation du programme pour l'emploi des jeunes et des activités de coopération technique sans indicateur quantifiable. L'oratrice demande au Bureau d'avancer en ce qui concerne la définition d'indicateurs relatifs à l'efficacité des bureaux extérieurs et demande des informations sur les progrès réalisés dans ce domaine.
- 223.** Le représentant du gouvernement de l'Inde pense que le rapport contient des conclusions et des recommandations utiles, et approuve le fait que la question de l'emploi des jeunes soit omniprésente et intégrée à l'Agenda global pour l'emploi. Il note avec satisfaction que, selon l'évaluation, l'emploi des jeunes présente un intérêt pour les mandants, que les progrès sont satisfaisants et qu'il s'avère que par son travail le BIT renforce la capacité des Membres d'analyser les problèmes et de formuler des politiques. Il cite l'exemple de l'Inde et l'assistance que le BIT lui a fournie pour élaborer une politique nationale de développement des compétences comme une illustration positive et une nouvelle preuve venant appuyer les conclusions du rapport. L'orateur donne également des informations sur la promotion par son pays des partenariats public-privé et des efforts conjoints déployés pour définir des programmes et la mise en adéquation des compétences, et il encourage le Bureau à se pencher sur cette expérience qui peut constituer une étude de cas intéressante. Il constate que le rapport fait apparaître des sujets de préoccupation, comme l'efficacité et la coordination interne, qui appellent des améliorations. Le représentant se félicite que le Bureau prenne note des recommandations formulées par les auteurs de l'évaluation. Il appuie le point appelant une décision.
- 224.** La représentante du gouvernement du Canada déclare qu'il est signalé dans l'évaluation que des améliorations s'imposent dans des domaines importants, et elle demande au Bureau de fournir une réponse complète en indiquant les mesures à prendre pour mettre en œuvre les recommandations. Celles ayant trait au renforcement des indicateurs permettant de réaliser les évaluations futures doivent en particulier être suivies d'effet. Le gouvernement du Canada soutient le point appelant une décision sous réserve que le Bureau prenne des mesures de suivi.
- 225.** Le représentant du Directeur général (M. Salazar-Xirinachs, directeur exécutif du Secteur de l'emploi) assure aux membres de la commission que le Bureau prend les recommandations formulées dans l'évaluation très au sérieux, et il reconnaît que la réponse du Bureau est trop succincte. Il confirme que le Bureau a l'intention de donner suite à chacune des recommandations et de diffuser un résumé à ce sujet à toutes les unités concernées.

- 226.** En ce qui concerne la nécessité d'améliorer la coordination interne, le Bureau a rationalisé les stratégies pour l'emploi dans le cadre de la planification de la mise en œuvre du programme et budget pour 2010-11 avec un indicateur pour l'emploi des jeunes, et 15 pays cibles ont été identifiés. Grâce au fonds pour la réalisation des OMD, plusieurs bureaux extérieurs ont mis en place conjointement des plans d'action pour l'emploi des jeunes, couvrant les quatre objectifs stratégiques. L'orateur remercie le gouvernement de l'Espagne et explique que l'OIT est la principale institution technique dans 13 des 15 projets relatifs à l'emploi des jeunes dont le financement par le fonds pour la réalisation des OMD a été approuvé et qu'elle est responsable de réalisations dont la valeur représente 20 millions de dollars sur le total de 80 millions de dollars alloués au fonds.
- 227.** En réponse aux recommandations visant à renforcer la capacité de l'OIT en matière d'emploi des jeunes, l'orateur souligne l'amélioration qu'a apportée l'introduction de coordonnateurs régionaux pour l'emploi des jeunes, chargés de coordonner, en particulier, les activités liées au travail des enfants et à l'emploi des jeunes, et des équipes de base au siège qui sont désormais dotées d'un coordonnateur spécialisé.
- 228.** S'agissant des commentaires ayant trait à la recommandation c), il signale le cas de l'Égypte, de la Serbie et de l'Amérique latine où la participation des partenaires sociaux et le dialogue social ont été des éléments centraux lors de l'élaboration des plans d'action nationaux, et ceux de la Serbie et de la Chine où les travaux relatifs aux droits au travail ont occupé une place prépondérante. Il indique par ailleurs qu'il est disposé à continuer à collaborer avec ACTRAV et ACT/EMP pour veiller à ce que le dialogue social soit un élément intégral de l'agenda pour l'emploi des jeunes. Il convient que l'on pourrait faire davantage pour diffuser les meilleures pratiques, faire connaître les enseignements tirés des expériences et partager les connaissances, et il note que des travaux sont en cours avec la Banque mondiale et l'UNESCO.
- 229.** La plus haute priorité est accordée au suivi et à l'évaluation au plan national des questions relatives à l'emploi des jeunes. Plusieurs initiatives sont en cours dans le cadre du Réseau pour l'emploi des jeunes dont les activités se focalisent sur le renforcement des capacités, et des études d'impact plus rigoureuses des programmes d'emploi des jeunes sont réalisées.
- 230.** S'agissant des partenariats public-privé, M. Salazar-Xirinachs rappelle à la commission que le programme mené en Amérique latine est un programme pilote conçu avant que l'OIT ne se soit dotée de règles en la matière, et il indique qu'à l'avenir les projets seront soumis à une procédure de consultation et d'approbation différente en conformité avec les nouvelles règles et directives de l'OIT.
- 231.** *La commission recommande au Conseil d'administration de prier le Directeur général de tenir compte des conclusions et recommandations figurant dans le document, ainsi que des débats de la commission pour continuer à soutenir les efforts visant à instaurer des stratégies intégrées en faveur de l'emploi des jeunes.*

## Questions relatives au Corps commun d'inspection: Rapports du CCI (Quatorzième question à l'ordre du jour)

232. La commission était saisie d'un document <sup>20</sup> sur des questions relatives au Corps commun d'inspection (CCI).
233. M. Trotman, prenant la parole au nom du groupe des travailleurs, indique qu'il n'a aucun commentaire à faire.
234. M. Julien, s'exprimant au nom du groupe des employeurs, prend note du document et invite le Bureau à mettre en œuvre les recommandations du Corps commun d'inspection (CCI) qui concernent l'OIT. Il constate cependant que le Bureau présente les rapports en question de manière beaucoup trop succincte, ce qui ne permet pas aux mandants d'engager une discussion approfondie. Il serait donc souhaitable que le Bureau présente clairement les recommandations du CCI, indique celles qui seront mises en œuvre et énonce les mesures de suivi adoptées pour les précédentes recommandations.
235. Le représentant du Directeur général (M. Thurman) relève que le système de suivi des recommandations du CCI est un sujet de discussion permanent entre le Bureau et le CCI, et entre le CCI et le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS). Conformément aux décisions du Conseil d'administration, le Bureau s'est efforcé de préparer un document court en précisant que les rapports complets du CCI sont disponibles sur le site Web de ce dernier en trois langues. Toutefois, à l'avenir, compte tenu des commentaires de M. Julien, les documents contiendront davantage de détails, en particulier au sujet des recommandations concernant spécifiquement l'OIT.
236. La commission prend note du document du Bureau.

## Autres questions financières (Quinzième question à l'ordre du jour)

### Dispositions financières pour les activités liées à la préparation d'amendements à la Constitution de l'Organisation internationale du Travail destinés à introduire une formulation non sexiste en vue de promouvoir l'égalité entre hommes et femmes

237. Un document <sup>21</sup> a été soumis à cette session à la Commission des questions juridiques et des normes internationales du travail sur la question dont traite ce document. En attendant le résultat de la discussion de ce document à la Commission LILS, l'examen de cette question par la Commission PFA a été reporté.

<sup>20</sup> Document GB.306/PFA/14.

<sup>21</sup> Document GB.306/PFA/15/1.

Genève, le 16 novembre 2009.

(Signé) R. Trotman  
Rapporteur

*Points appelant une décision:* paragraphe 9;  
paragraphe 18;  
paragraphe 35;  
paragraphe 44;  
paragraphe 108;  
paragraphe 116;  
paragraphe 124;  
paragraphe 138;  
paragraphe 146;  
paragraphe 171;  
paragraphe 194;  
paragraphe 214;  
paragraphe 231.